

LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
REVUE MENSUELLE

REDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 318-25 Paris

Directeur : Emile KAHN

Prix de ce numéro : 150 FRANCS
Abonnement pour 10 n° : 500 FR\$

SOMMAIRE

- I. — *Le réarmement de l'Allemagne.*
- II. — *Comment mettre un terme à la guerre d'Indochine ?*
- III. — *L'affaire de Tunisie.*
- IV. — *La Ligue reçoit l'O.N.U.*
- V. — *Pour le Congrès de 1952.*
- VI. — *Notre Président.*

d'p 298

AVANT-PROPOS

Ce *Cahier* n'est pas composé au hasard.

Il n'enferme pas toute l'activité de la Ligue depuis le *Cahier* précédent. Le Comité Central a consacré de larges débats au problème du droit de grève. Il a commémoré en Sorbonne la résistance républicaine au Deux-Décembre. Il a reçu les délégués à l'O.N.U. et leur a fait connaître son opinion sur le Pacte des Droits de l'Homme. Toutes ces questions trouveront leur place dans le prochain *Cahier*.

Celui-ci est entièrement — ou à peu près — consacré à des problèmes extérieurs : militarisme allemand, guerre d'Indochine, événements de Tunisie. Ces questions sont aujourd'hui les plus brûlantes. Le Comité Central les a toutes traitées dans le même esprit, défini par deux traits : respect de la vérité et fidélité aux principes.

La première de ces tâches est peut-être, de nos jours, la plus difficile. On dirait, depuis la Libération, que ceux qui savent interposent, entre l'opinion française et le monde tel qu'il est, un voile de plus en plus épais, sur lequel ils projettent des images illusives. Rares sont les vérités qui filtrent à travers ce rideau.

Partant de ce point de vue que le peuple français a besoin d'être ménagé, que la connaissance des réalités serait pour lui un pain trop dur ou un vin trop fort, les pouvoirs publics administrent cet aliment par fragments dosés, soigneusement enveloppés de dorures flatteuses. Quand vient le moment où, quoi qu'on fasse, l'événement laisse apercevoir ce qu'on a longtemps dissimulé, on se dément sans vergogne : le dommage est minime, le fait est accompli.

Pas de plus bel exemple que l'histoire du réarmement de l'Allemagne, écarté (prétend-on d'abord) par la construction d'une armée européenne, puis favorisé et camouflé sous ce vocable. Mais la même démonstration pourrait être faite pour les affaires d'Indochine et de Tunisie. Cette manière de conduire une démocratie est la négation de la démocratie.

Comment donc, à travers ces dissimulations et ces déformations, parvenir à la vérité ? A part quelques exceptions courageuses, on ne la trouvera guère dans la presse quotidienne, où le devoir est moins d'informer que de s'aligner. Les périodiques renseignent mieux. Pourtant, rien ne dispense de recourir aux sources : presse étrangère (étrangement mieux informée, mieux informante) et observations directes de correspondants ou d'interlocuteurs.

C'est sur de telles enquêtes que reposent, par exemple, l'exposé magistral de Grumbach sur l'Allemagne (séance du 5 novembre 1951), l'intervention pathétique de Paul Rivet sur l'Indochine (séance du 7 janvier 1952). Nous avons, quant à nous, pu contrôler l'authenticité de certains textes, l'exactitude de certaines informations. Nous les publions sous forme d'annexes documentaires, que nous aurions voulues plus étendues, mais qui, telles qu'elles sont, permettront à chacun d'affermir ou de rectifier son opinion.

Nous ne dirons rien de la fidélité aux principes : elle va de soi. Il suffit de se reporter aux comptes rendus, même sommaires, de nos débats, pour reconnaître qu'elle les domine et les commande. Les opinions diffèrent et se confrontent, mais seulement sur le choix de la voie la plus sûre pour l'exacte application de nos principes et leur plus forte garantie.

Pas un d'entre nous n'échappe à ce souci majeur. Mais l'exemple nous est donné par le vieux ligueur, toujours jeune, qui nous préside. C'est lui qui, dans le feu des controverses, ramène d'un mot à l'essentiel : rester la Ligue. Voilà pourquoi l'hommage que le Comité vient de lui rendre est à sa place en ce *Cahier*.

La renaissance du militarisme allemand et le réarmement de l'Allemagne

Devant l'agitation militariste qui, depuis qu'a été posée la question du réarmement allemand, se manifeste en Allemagne, notamment par l'unification des groupements d'anciens combattants sous la direction de leurs anciens chefs ; par les déclarations de ces chefs (Manteuffel, Ramke, Guderian, etc...) exigeant la réhabilitation des criminels de guerre ; par la rentrée en scène des Waffen S. S. et des Casques d'Acier ;

Devant les déclarations équivoques de personnalités officielles du gouvernement de Bonn et du Chancelier lui-même, sur la reprise des territoires d'outre Oder-Neisse ;

Devant les récents accords des puissances du Pacte Atlantique, prévoyant l'incorporation dans l'armée européenne d'unités allemandes de 13.000 hommes (20.000 avec les services), c'est-à-dire de vraies divisions ;

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 novembre 1951, confirme contre le réarmement de l'Allemagne sa résolution unanime du 12 février, ratifiée en juillet par le Congrès d'Amiens, et la complète comme suit :

Constatant que les meneurs des manifestations militaristes ont pu se sentir encouragés par certaines attitudes des autorités occupantes, pressées de faire surgir une nouvelle armée allemande, désireuses de se concilier à cet effet les grands chefs de l'ancienne armée, et procédant à des libérations retentissantes de condamnés pour crimes de guerre ;

Considérant, par contre, qu'en Allemagne même, une large fraction de l'opinion démocratique est hostile au réarmement, que la jeunesse, dans son ensemble, répugne à se laisser de nouveau militariser, que la renaissance du militarisme se heurte à la résistance absolue de la plus grande partie de la classe ouvrière, et notamment des syndicats groupés dans la C. G. T. allemande, mais que cette opposition risque d'être submergée sous la triple pression des agitateurs militaristes, du gouvernement fédéral et des puissances occupantes ;

Convaincu, d'autre part, que le réarmement de l'Allemagne ne pourra pas être contenu dans les limites que ses promoteurs lui assignent officiellement ; qu'il entraînera la reconstitution, plus ou moins masquée, d'un office de recrutement, d'un ministère de la Guerre, de cadres permanents et d'un Grand Etat-Major — qu'ainsi, sous le couvert de « l'armée européenne » se referra de toutes pièces l'armée allemande — que cette renaissance de l'ancienne armée, avec son vieil esprit de caste et son appétit de revanche, constituerait la plus lourde menace contre la République allemande, la sécurité de la France et la paix du monde ;

Demande à l'opinion française, comme à l'opinion démocratique en tout pays de manifester son opposition absolue à tout réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit.

①

Refusant de se laisser enfermer dans la fausse alternative : « Ou la Wehrmacht ou l'armée européenne », et soucieux de ne pas se borner à des solutions négatives, le Comité Central observe que la question du réarmement allemand cesserait de se poser par l'adoption d'un programme général de réduction progressive et contrôlée des armements.

Considérant, d'autre part, que la division de l'Allemagne en deux zones n'est pas seulement contraire au sentiment général du peuple allemand, mais encore qu'elle symbolise la division de l'Europe en deux blocs, qu'elle entretient entre eux la tension et l'aggrave, qu'elle constitue ainsi un danger constant pour la paix — danger que le réarmement de l'Allemagne n'écarterait pas, mais accentuerait ;

Le Comité Central se prononce pour des élections générales, sous condition d'une entière liberté d'opinion, de propagande et de vote, afin de permettre au peuple allemand de s'unir en une République démocratique, indépendante, entièrement désarmée et dont le territoire jouirait d'une neutralité souscrite collectivement par la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. — ce désarmement et cette neutralité territoriale étant placés sous l'égide des Nations Unies.

19 novembre 1951.)

Comité Central

I

Séance du 5 novembre 1951

Présidence du D^r Sicard de Plauzoles

Etaient présents : D^r Sicard de Plauzoles, président ; Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, Salomon Grumbach, Charles Laurent, Paul Rivet, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Jean Casevitz, trésorier-général adjoint ; Mme Chapelain, MM. J. Barthélémy, Boissarie, Chapelain, Couteau, Hadamard, Lévy, Paul-Boncour, D^r Ségelle, MM. Spanien, Zousmann.

Excusés : Mmes Lucie Aubrac, O. Merlat, MM. Cassin, Cotereau, Labeyrie, Pansard, Paraf, Tubert, Allonneau, Bernard André, G. Cerf, Faure, Fontan, Freissinet, Gueffier, Rebillon.

M. Grumbach présente au Comité un rapport sur l'agitation militariste en Allemagne et le réarmement de la République fédérale de Bonn.

La question du réarmement allemand a été discutée à la Ligue dès le mois de décembre 1944, et cela en rapport avec la question fondamentale qui se pose pour une organisation comme la Ligue des Droits de l'Homme : « Peut-on refuser à un peuple, durant une certaine période, de disposer librement de lui-même ? » « Oui, ai-je alors répondu, avec l'approbation du Comité Central, si ce peuple n'a pas su empêcher ses gouvernants de commettre des crimes comme ceux dont l'Allemagne hitlérienne s'est rendue coupable. » Alors, déjà, on pouvait se demander quel serait l'avenir de l'Allemagne. L'opinion exprimée alors par M. Grumbach n'a pas changé. Certes, il est difficile de refuser à une collectivité quelle qu'elle soit le droit de disposer d'un instrument lui permettant de se défendre en cas d'agression. Une nation peut être collectivement responsable, sans que tous ses habitants soient individuellement coupables. Les crimes commis par le régime de Guillaume II et par le régime hitlérien imposent aux autres nations le devoir de désarmer l'Allemagne. Le désarmement d'une collectivité dangereuse a le même caractère que le désarmement d'un individu dangereux.

En décembre 1944, la guerre n'était pas terminée et la question ne se posait pas d'une façon immédiate. Aujourd'hui, elle est devenue aiguë. Depuis deux ans, un certain nombre de droits importants ont été rendus aux Allemands. Ils ont pu, notamment, élire librement le Parlement de Bonn, bien que, dans un pays occupé, le mécanisme démocratique ne puisse fonctionner de façon normale.

La question du réarmement est devenue brûlante depuis l'affaire de Corée. On en parle cependant depuis plus longtemps. Cette question s'est posée du moment où on a su que, dans l'Allemagne de l'Est, les occupants soviétiques avaient commencé à réarmer une partie de la « police populaire », qui compte environ 180.000 hommes, dont 50.000 peuvent être facilement transformés en armée, en raison de leur éducation strictement militaire.

Depuis un an et demi, l'Amérique, cherchant le rétablissement de l'équilibre des forces entre l'Ouest et l'Est, réclame le réarmement de l'Allemagne. Devant les résistances de certains autres pays, on a proposé la création d'une armée dite européenne, dans laquelle on incorporerait des contingents allemands. Est-ce un moindre mal ? Il est certain que si l'Allemagne l'accepte, il conviendra d'en suivre l'application de très près. L'opinion française est profondément divisée sur cette question. On sait que le général de Gaulle réclame une armée nationale allemande et une alliance militaire entre la France et l'Allemagne réarmée, dont il a demandé autrefois le morcellement en une douzaine d'Etats autonomes ! Ces controverses publiques ont créé une atmosphère de méfiance entre la France et l'Allemagne.

Parallèlement, des éléments qui, dans la République fédérale de Bonn, se terraient depuis la défaite, remontent à la surface, ivres d'espoir. Il y a, en Allemagne, non seulement une agitation militariste, mais aussi une renaissance d'un état d'esprit néo-nazi ! C'est par centaines que surgissent, dans toutes les villes, de nouvelles organisations, regroupant tout ce qui reste du passé. Elles agissent en partie publiquement ; elles organisent des réunions. Le Casque d'Acier, dont le président, M. Seldt, était resté ministre de Hitler de 1934 à 1945, s'est reconstitué. D'autres se camouflent sous l'apparence de groupements à buts sociaux, font des déclarations de « loyalisme démocratique » et entrent en relations avec les milieux officiels. L'une d'elles, toutefois, qui avait proclamé, avec un cynisme trop imprudent, qu'elle « regroupait les aryens », a été dissoute. Cette croissance des éléments néo-nazis et réactionnaires est inquiétante.

La C.G.T. de l'Allemagne occidentale, qui groupe cinq millions et demi d'adhérents, ne cesse de dénoncer les agissements de ces groupements et le danger qu'ils présentent pour le développement du régime démocratique en Allemagne : cette lutte antifasciste de la classe ouvrière doit être mentionnée !

Pour le moment, la démocratie est loin d'être

« On insinue que si nous ne réarmons pas l'Allemagne, les Américains le feront. Mais, dites-moi, si j'aperçois dans la rue des individus qui s'apprentent à faire un mauvais coup, irai-je les devancer, sous prétexte que le crime sera ainsi plus proprement et plus honorablement commis?... Il y a dans la vie des moments où il faut savoir dire non de toute la puissance de son corps et de son âme. C'était le cas à Munich. Et c'est encore le cas aujourd'hui. »

J.-E. Domenach,
Rédacteur en chef de la revue « Esprit »
(13 déc. 1951.)

solidement enracinée en Allemagne, le niveau du Parlement de Bonn est assez bas. Il est vrai que l'Allemagne n'a jamais eu de véritable régime démocratique, qu'elle n'a pas de traditions républicaines. On ne peut s'étonner qu'après deux ans, sous l'occupation, c'est-à-dire dans des conditions très difficiles, les parties et les partis les plus sains de sa population n'aient encore que la volonté de devenir une démocratie. C'est une des raisons principales pour lesquelles le réarmement de l'Allemagne apparaît si dangereux, et pour l'avenir de son développement démocratique, et pour ses voisins !

Mais n'est-il pas dangereux aussi de laisser l'Allemagne sans aucune armée ? Il n'y a aucun danger d'agression du côté de l'Ouest ! Mais du côté de l'Est ? L'incertitude pèse sur le monde tout entier !

La véritable solution, ce serait de faire disparaître la tension entre les deux blocs de l'Ouest et de l'Est. Toute initiative en ce sens mérite d'être encouragée. Peut-on espérer que la crainte de voir l'Allemagne réarmée amènera la Russie à faire des propositions conciliantes ? Le réarmement de l'Allemagne, dangereux en lui-même, se révélera-t-il comme utile en tant que menace ? En tout cas, il ne faut pas en abuser.

M. Grumbach aborde ensuite le problème de la réunification de l'Allemagne. Sur cette question, les Allemands sont divisés et les pays occidentaux également. Si des élections générales avaient lieu, on pourrait craindre, de la part de la Russie, une corruption par l'intérieur, comme dans les démocraties populaires, mais ce n'est pas certain. La coupure de l'Allemagne, c'est la coupure de l'Europe, et il ne sera pas possible de faire l'Europe sans réunifier l'Allemagne. Cette situation constitue un danger permanent, et il est indispensable d'arriver à un accord entre les quatre puissances occupantes. Si on maintient cette coupure, ce sont les partisans du réarmement de l'Allemagne qui risquent de « gagner la partie ». Il ne faut pas oublier que l'Allemagne de l'Ouest compte 49 millions d'habitants, dont 9 millions de réfugiés de l'Est — et l'Allemagne de l'Est 18 millions seu-

lement. Entre la réunification et le réarmement, il y a, en tout cas, incompatibilité totale !

Le peuple allemand, dans sa masse immense, dans sa classe ouvrière, dans sa jeunesse, est opposé au réarmement. La plus grande partie de la jeunesse a un profond dégoût pour le militarisme. Elle mérite plus de confiance que les anciennes générations. La renvoyer dans les casernes, ce serait corrompre un esprit nouveau plein de promesses.

On a voulu extirper le nazisme. Déjà, on reprend à Bonn les fonctionnaires nazis (M. Grumbach cite de nombreux exemples). Demain, dans l'armée, on reprendrait fatalement des officiers et généraux de la Wehrmacht. Réarmer l'Allemagne, c'est compromettre tout l'effort entrepris pour la démocratisation et la rééducation du peuple allemand. Parmi les Allemands qui acceptent l'idée du réarmement, un grand nombre ne pensent nullement à la défense de l'Europe occidentale, mais au poids que l'armée leur donnerait pour la défense politico-diplomatique de leurs revendications immédiates, qui sont nombreuses et complexes ! Le réarmement est contraire à la politique de détente sur le plan international et au développement de la démocratie sur le plan national allemand, que nous souhaitons et considérons comme une des meilleures garanties de l'avenir. Ceux qui se prononcent contre ce réarmement ne sont pas les ennemis du peuple allemand, mais ses amis, et ceux de la paix.

Le Comité applaudit l'exposé de M. Grumbach.

Le Président félicite M. Grumbach et le remercie d'avoir fait bénéficier le Comité Central de sa connaissance si approfondie de l'Allemagne et des problèmes allemands.

M. Emile Kahn estime qu'après cet exposé, il est nécessaire de réfléchir et de méditer. Il serait regrettable d'ouvrir dès maintenant un débat. Il demande que la discussion soit renvoyée à la prochaine séance, où M. Grumbach apporterait un projet de résolution.

Adopté.

II

*Séance du 19 novembre 1951*Présidence du D^r Sicard de Plauzoles

Etaient présents : D^r Sicard de Plauzoles, Président ; Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Salomon Grumbach, Paul Rivet, Vice-Présidents ; M. Emile Kahn, Secrétaire général ; M. Georges Boris, Trésorier général ; M. Jean Casevitz, Trésorier général adjoint ; Mmes Aubrac, Chapelain, Merlat, MM. Barthélémy, Boissarie, Chapelain, Dejonkère, Dupuy, Hadamard, Labeyrie, Lauriol, Lévy, Paraf, Paul-Boncourt, Spanien, Zousmann.

Excusés : MM. Gombault, Laurent, Gueutal, Pansard, Pinto, Tubert, membres résidents ; MM. Allonneau, Boucherat, G. Cerf, Fontan, Gueffier, Rebillon, membres non-résidents.

M. Léon Jouhaux
prix Nobel de la Paix

M. Léon Jouhaux vient d'obtenir le prix Nobel de la Paix.

Le D^r Sicard de Plauzoles propose de lui adresser un message de félicitations. Léon Jouhaux est un très vieux ligueur, qui n'a jamais séparé les droits de l'Homme des droits du Travail, et qui a toujours mené campagne pour la Paix.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité.

M. Hadamard s'abstient.

Audience du Ministre de la Justice

Le ministre de la Justice, M. Edgar Faure, a reçu le Bureau en audience.

M. René Georges-Etienne en rend compte au Comité. Les membres du Bureau ont reçu du ministre l'accueil le plus cordial, et l'ont trouvé très attentif aux revendications de la Ligue.

Leur visite avait pour but de remettre à M. Edgar Faure la résolution adoptée par le Congrès d'Amiens. Mais, à cette occasion, le Bureau a entretenu le ministre d'un certain nombre d'affaires, notamment de l'affaire Aubertin que M. Edgar Faure a promis d'examiner à nouveau, et des grandes affaires de révision que la Ligue suit actuellement — Seznec, Frogé, Zaoui.

Le Bureau a appelé l'attention du ministre sur l'intérêt qu'il y aurait, avant de prendre une décision sur un pourvoi en révision, à recevoir l'avocat du condamné : lorsque le Président de la République est saisi d'une demande de grâce en faveur d'un condamné à mort, il reçoit toujours l'avocat

M. Edgar Faure s'est déclaré tout disposé à adopter la suggestion de la Ligue.

L'agitation militariste en Allemagne

Le Comité a entendu, dans sa précédente séance, un important exposé de M. Grumbach sur l'agitation militariste en Allemagne.

Il avait été décidé que M. Grumbach préparerait un projet de résolution, que ce projet serait en-

voyé à tous les membres du Comité Central, et que la discussion et le vote interviendraient à la présente séance.

M. Grumbach n'ayant pas envoyé de texte, le Secrétaire général a préparé un projet de résolution, qui a été communiqué à tous les membres du Comité.

MM. Boucherat, Cerf, Fontan, Gueffier, Gueutal, Pansard, Pinto, Rebillon et Tubert, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, ont fait connaître qu'ils adoptaient le texte proposé.

M. Allonneau écrit :

Angers, le 17 novembre 1951.

Le projet de résolution que vous m'avez transmis appelle, de ma part, les observations suivantes :

Je suis d'accord pour la première partie. Il est logique que la Ligue manifeste son opposition au réarmement de l'Allemagne ; mais celle-ci n'est pas seule dans le monde.

Est-il possible que l'Allemagne reste désarmée, alors qu'autour d'elle, toutes les autres puissances poursuivent une politique d'armement à outrance ? Ou bien, toutes les nations se montreront résolues à pratiquer une politique de paix et de compréhension mutuelle ; ou bien, elles continueront à se dresser les unes contre les autres. Dans le premier cas, il n'est pas concevable que l'Allemagne soit autorisée à réarmer. Dans le second cas, en cas de conflit, elle sera sans aucun doute l'un des champs de bataille entre les nations. Sa position géographique, ses richesses naturelles, son potentiel industriel, l'importance de sa population seraient des facteurs déterminants dans la lutte engagée. De gré ou de force, elle serait englobée dans l'un des deux camps.

Dans la deuxième partie de votre projet de résolution, vous prévoyez la constitution d'une Allemagne unifiée, entièrement désarmée et neutre, sous la garantie collective de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Cette garantie est absolument illusoire. La Belgique, la Hollande étaient neutres, leur neutralité était garantie. En 1914, la Belgique a été envahie ; en 1940, il en a été de même des deux. Est-il nécessaire de souligner que tout en étant neutres, la Hollande et la Belgique n'étaient pas désarmées, pas plus d'ailleurs que la Suisse. Certes, leurs armées ne pouvaient garantir leur indépendance.

A mon avis, la seule solution à la question du réarmement allemand réside dans l'adoption du pro-

gramme général de réduction progressive et contrôlée de tous les armements tel qu'il est proposé à l'O.N.U. Il faudrait l'affirmer comme conclusion de la première partie de la résolution, qui pourrait être la suivante :

« Cependant, soucieux de ne pas se borner à des solutions négatives, le Comité Central estime que la question du réarmement allemand ne pourra être résolue que par l'adoption d'un programme général de réduction progressive et contrôlée de tous les armements, tel qu'il est proposé actuellement à l'Organisation des Nations Unies. »

En ce qui concerne la deuxième partie, je suis d'avis de permettre à l'Allemagne de procéder à des élections générales sous certaines garanties, de réaliser son unité et de devenir une nation indépendante, mais soumise aux mêmes obligations que les autres nations au sein de l'Organisation des Nations Unies. La conclusion pourrait être celle-ci :

« Le Comité Central se prononce pour des élections générales, sous condition d'une entière liberté d'opinion, de propagande et de vote, afin de permettre à l'Allemagne unifiée de se donner des institutions républicaines et démocratiques, de devenir une nation indépendante, soumise aux mêmes obligations que les autres nations dans le sein de l'Organisation des Nations Unies. »

M. Grumbach se déclare d'accord avec l'ensemble du texte préparé par le Secrétaire général. Il présente cependant quelques observations de détail. Ce projet met l'accent sur l'agitation militariste, alors que le problème principal est celui du réarmement. Si on traite la question de l'agitation militariste, il ne faut pas négliger de parler de l'agitation antimilitariste et de l'action de résistance des syndicats.

Le premier paragraphe du projet fait allusion au « succès massif du livre provocateur d'Ernst von Salomon, praticien de l'assassinat politique, apologiste du massacre racial ». M. Grumbach ne méconnaît pas le retentissement qu'a eu ce livre, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'agitation des nazis. Si important qu'il soit, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'en faire une mention spéciale.

Le début de la seconde partie de l'ordre du jour se réfère à un programme général de réduction progressive et contrôlée des armements, « tel qu'il est proposé actuellement aux Nations Unies ». Or, l'O.N.U. est saisie actuellement de deux projets de désarmement, qui sont profondément différents. Pour la clarté du texte, il vaudrait mieux supprimer ce dernier membre de phrase.

M. Grumbach se demande, d'autre part, s'il convient de traiter dans ce texte la question de la réunification de l'Allemagne, qui est une question différente de celle de l'agitation militariste et de celle du désarmement.

Enfin, le dernier paragraphe réclame une République démocratique entièrement désarmée et « neutre ». M. Grumbach craint que cette expression prête à équivoque. Il faut neutraliser l'Allemagne au point de vue militaire, mais non pas en faire un pays neutre.

Le Secrétaire général rappelle dans quelles con-

ditions la question a été posée devant le Comité Central : il avait reçu de M. Vallin, président de la Section de Lyon, la lettre suivante :

Le 14 septembre 1951.

Monsieur le Secrétaire Général et cher Ami,

Avec la reprise de septembre, notre section reprend une activité nouvelle, et nous pensons que les ligueurs doivent se rassembler derrière le Comité Central pour faire face — de partout — aux menaces si bien définies par notre dernier Congrès d'Amiens : menaces contre la Paix, contre l'Ecole, contre la République.

Je viens de lire dans « Le Monde » du 14 septembre un article de R. Borel : **Nous n'avons pas voulu cela!** (1) Cela c'est le réarmement du Reich sous les auspices des Waffen SS. Je sais que la Ligue ne veut pas « cela », pas plus qu'elle ne désire voir notre France devenir un protectorat américain. Nos espérances sont plus hautes, nous croyons à la possibilité d'une Société et d'un Droit des Peuples. Je souhaite donc, de tout cœur, voir la Ligue condamner, non seulement, de sa haute autorité morale, le réarmement nazi de l'Allemagne, mais encore par une campagne personnelle, ouvrir les yeux à ces pauvres moutons de Panurge que préfabriquent constamment une presse, une radio et un cinéma mercenaires. La tâche est grande, mais le temps est court... Avec la crise laïque qui est la crise de la République, la crise du réarmement allemand peut, peut-être, sur un terrain plus large, rassembler les Français. Le destin de Victor Basch doit être présent à nos yeux. La Ligue attend de son Comité Central des directives énergiques.

Mon cher Kahn, votre vie est un grand exemple : il faut que nous soyons entendus et j'ai confiance en vous pour cela.

Très cordialement vôtre.

A. VALLIN.

La question du réarmement de l'Allemagne avait déjà fait l'objet d'un débat devant le Comité, et d'un vote. Le Comité a donc été saisi, cette fois, de la question de l'agitation militariste et c'est ainsi qu'elle vient en tête.

Le Secrétaire général accepte volontiers certains changements de rédaction demandés par M. Grumbach. On peut supprimer le passage relatif au livre d'Ernst von Salomon, bien que, pour sa part, le Secrétaire général considère, avec d'excellents connaisseurs de l'Allemagne comme M. Robert d'Harcourt (*Revue de Paris*), l'énorme succès de ce livre comme un signe inquiétant. On peut également, dans le dernier paragraphe, apporter au mot « neutre » plus de précision.

M. Dupuy estime, contrairement à M. Grumbach, que ce qui compte actuellement, c'est la renaissance du militarisme allemand, qui bouleverse l'opinion française : la Ligue doit donc le dénoncer avant tout. M. Dupuy est d'accord sur le texte proposé. Il lui paraît toutefois nécessaire d'indiquer *in fine* que l'indépendance de la nouvelle République allemande doit être garantie, non seulement par la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U.R.S.S., mais aussi par l'O.N.U.

M. Boris est également d'accord sur l'ensemble du texte. Il souhaite seulement, comme M. Grum-

(1) Voir à l'Annexe documentaire.

bach, que l'allusion au livre de von Salomon soit supprimée.

M. Barthélémy n'est pas partisan d'une réunification de l'Allemagne, qui mènerait rapidement à l'égalité des droits. Il considère qu'une Allemagne unifiée serait dangereuse, et il souhaite l'autonomie des différents pays allemands. Il dépose en conséquence l'amendement suivant :

« Considérant, d'autre part, que l'unification de l'Allemagne n'écarterait pas son réarmement, mais l'accentuerait, le Comité Central se déclare favorable à une large autonomie des divers « pays » de langue allemande, autonomie qui rendrait plus difficile leur agrégation à l'un des deux blocs U.S.A. ou U.R.S.S., surtout si ces « pays » restent entièrement désarmés et organisés démocratiquement sous la garantie collective des Nations Unies. »

M. Emile Kahn ne saurait accepter l'amendement de *M. Barthélémy*, qui est contraire à l'esprit de son projet. La solution proposée lui paraît d'ailleurs dangereuse et impraticable.

M. Barthélémy ne croit pas que cette solution soit chimérique, étant donné que Roosevelt l'avait proposée à Téhéran.

M. Grumbach considère la thèse soutenue par *M. Barthélémy* comme incompatible avec les principes de la Ligue. On ne peut imposer à l'Allemagne une division aggravée. Le fédéralisme allemand est d'ailleurs gros de dangers.

M. Paul Rivet considère que la réunification et le désarmement de l'Allemagne sont des facteurs de paix. Le désarmement peut être garanti par les autres puissances, et l'Allemagne doit être neutre. Si l'idée de neutralité ne figure pas dans le texte, *M. Rivet* ne pourra pas le voter.

M. Boissarie remarque que tous les membres du Comité sont d'accord — et c'est l'objet précis du débat — sur la nécessité de dénoncer l'agitation militariste en Allemagne; qu'ils sont tous d'accord également pour condamner le réarmement allemand. Est-il nécessaire de traiter dans le même texte la question de la réunification de l'Allemagne, sur laquelle des opinions divergentes se sont manifestées ?

M. Boissarie propose de disjoindre les deux paragraphes relatifs à cette question. Le Comité Central est saisi d'un problème plus restreint. Le problème de la réunification de l'Allemagne est difficile, et, au surplus, il est prématuré de le poser.

M. Labeyrie trouve l'ensemble du projet excellent. Il proposerait simplement de supprimer l'allusion au livre d'Ernst von Salomon, et de modifier légèrement le paragraphe relatif à l'attitude de la jeunesse. L'opposition de la jeunesse allemande au réarmement n'est pas, comme l'indique le texte, une opposition « passive ». *M. Labeyrie*, comme

M. Rivet, demande que l'idée de la neutralité figure dans le texte, sous une forme à préciser.

M. Boris estime que, sur ce point, le désaccord entre les membres du Comité n'est pas profond, et qu'une formule peut être trouvée demandant que la neutralité du territoire de l'Allemagne soit garantie.

M. Paul-Boncour votera la motion préparée, avec les quelques modifications de forme qui lui ont été apportées. Cette motion, en effet, confirme les positions déjà prises par la Ligue sur les grands problèmes qui viennent d'être discutés, et notamment son hostilité au réarmement de l'Allemagne. Aucune limitation du réarmement n'est pratiquement possible : il faut donc s'y opposer de façon absolue.

Pourquoi, demande *M. Paul-Boncour*, songe-t-on au réarmement allemand ? C'est parce qu'on pense que l'armée allemande est la seule qui puisse s'opposer à la Russie. Or, la Russie tient une valeur d'échange incomparable : les territoires de l'Est. Qui peut nous garantir que, contre la restitution des territoires de l'Est, l'armée allemande ne passera pas du côté russe ? On risque d'aboutir à ce paradoxe que, par suite d'un de ces retournements comme nous en avons trop vus dans le passé, l'armée reconstituée pour lutter contre la Russie passe au service de la Russie.

M. Grumbach fait observer que la réunification de l'Allemagne pose des problèmes très délicats pour les Allemands eux-mêmes, car les deux Allemagnes sont aujourd'hui profondément différentes. Cependant, l'unité allemande est un fait indéniable, et on ne peut s'opposer au principe même de la réunification; mais, lorsqu'elle se fera, des garanties sérieuses seront indispensables.

M. Emile Kahn demande à *M. Boissarie* de retirer sa proposition de disjonction. Qu'on le veuille ou non, la question de la réunification de l'Allemagne est posée. Notre volonté est de seconder tous ceux qui, en Allemagne, luttent contre le réarmement : il faut donc appuyer leur campagne pour l'unité et la sécurité garantie, opposées par eux au réarmement.

M. René Georges-Etienne partage le sentiment de *M. Boissarie*. Le texte proposé traite trois questions : l'agitation militariste, le réarmement allemand, sur lesquelles tous les membres du Comité sont d'accord — et la question de la réunification de l'Allemagne, au sujet de laquelle des désaccords se sont manifestés. Pour que le texte puisse être voté à l'unanimité, *M. René Georges-Etienne* souhaite que la question de la réunification de l'Allemagne soit disjointe et fasse l'objet d'un autre débat.

Avant que le vote soit ouvert, *M. Barthélémy* déclare retirer son amendement et se rallier à la proposition de *M. Boissarie*.

Le Président met aux voix la disjonction des deux paragraphes relatifs à la réunification de l'Allemagne, disjonction demandée par M. Boissarie.

Ont voté pour : MM. Allonneau (par correspondance), Barthélémy, Boissarie, Mme Chapelain, MM. Dejonkère, René Georges-Etienne, Gombault (par correspondance), Mme O. Merlat (8).

Ont voté contre : Mme Aubrac, MM. Boris, Casevitz, Chapelain, Dupuy, Grumbach, Hadamard, Mme S. Collette-Kahn, MM. Emile Kahn, Labeyrie, Lauriol, Lévy, Paraf, Paul-Boncour, Rivet, Spanien (16).

Se sont abstenus : MM. Sicard de Plauzoles, Zousmann (2).

N'ont pas été comptés dans le vote les neuf

peuple allemand de s'unir en une République démocratique, indépendante, entièrement désarmée et neutre, sous la garantie collective de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

A la suite des observations présentées au cours du débat, le texte du paragraphe proposé au vote est le suivant :

« Le Comité Central se prononce pour des élections générales, sous condition d'une entière liberté d'opinion, de propagande et de vote, afin de permettre au peuple allemand de s'unir en une République démocratique, indépendante, entièrement désarmée et dont le territoire jouirait d'une neutralité souscrite collectivement par la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. — ce désarmement et cette neutralité territoriale étant placés sous l'égide des Nations Unies. »

La seconde partie, dont le dernier paragraphe a été ainsi modifié, est mise aux voix.

RÊVE - T - ON ?

Il est étrange qu'à un moment où les tensions internationales atteignent le stade de guerre, les armées principales n'étant pas encore aux prises, un des adversaires dise à l'autre aussi publiquement que possible : « Nous ne sommes pas encore prêts à repousser votre attaque. Mais nous serons plus forts avant la fin de l'année ; en 1953, nous serons encore plus puissants ; et, en 1954, nous aurons mobilisé une armée allemande pourvue d'une puissante force aérienne ; après quoi, si vous nous attaquez, vous serez détruits. » Par conséquent (car telle est la logique), « attendez pour nous attaquer que l'attaque ne puisse plus réussir. Attendez que nous soyons prêts. Alors, nous ferons la paix... »

Pourquoi supposer que de dangereux agresseurs éventuels retarderont leur agression jusqu'à ce qu'elle soit condamnée à l'échec ?... Quand la logique de rêve d'un homme endormi envahit son état de veille, on le déclare aliéné... Ainsi : « Nous devons armer contre l'agresseur. — Pour lui faire la guerre ? — Non, pour l'obliger à faire la paix. — Pourquoi ne nous attaque-t-il pas maintenant ? — Parce qu'il veut faire la guerre. » Espérons que nous finirons par nous réveiller dans nos lits...

Dorothy THOMPSON, journaliste américaine,
le « Globe and Mail », de Toronto (Canada), 21 janvier 1952.

membres qui avaient, par correspondance, accepté le texte dans son ensemble.

Il est ensuite procédé au vote par division.

Le Président met aux voix la première partie du texte, jusqu'à « opposition résolue à tout réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit ».

La première partie du texte est votée à l'unanimité des membres présents.

MM. Allonneau, Boucherat, Cerf, Fontan, Gombault, Gueffier, Gueutal, Pansard, Pinto, Tubert et Rebillon avaient approuvé par correspondance.

Le dernier paragraphe de la seconde partie était ainsi rédigé :

« Le Comité Central se prononce pour des élections générales, sous condition d'une entière liberté d'opinion, de propagande et de vote, afin de permettre au

Ont voté pour : Mme Aubrac, MM. Boris, Casevitz, Chapelain, Dupuy, Grumbach, Hadamard, Mme S. Collette-Kahn, MM. Emile Kahn, Labeyrie, Lauriol, Lévy, Paraf, Paul-Boncour, Rivet, Sicard de Plauzoles, Spanien (17).

Ont voté contre : MM. Allonneau (par correspondance), Barthélémy, Boissarie, Mme Chapelain, MM. Dejonkère, René Georges-Etienne, Gombault (par correspondance) (7).

Abstentions : Mme O. Merlat, M. Zousmann (2).

N'ont pas été comptés les votes par correspondance ayant approuvé le texte initial.

Il est ensuite procédé au vote sur l'ensemble.

Tous les membres présents votent l'ensemble du projet, à l'exception de MM. Barthélémy, Boissarie, Mme Chapelain, MM. Dejonkère, René Georges-Etienne, qui s'abstiennent.

Réarmement

LES GRANDES PROMESSES

De M. Robert Schuman, *ministre des Affaires étrangères, à l'Assemblée nationale (25 juillet 1949)* :

« L'Allemagne n'a pas d'armée, et elle ne doit pas en avoir. Elle n'a pas d'armement et elle n'en aura pas. (Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.)... Il est donc impensable pour la France et pour tous ses alliés que l'Allemagne puisse être admise à adhérer au Pacte Atlantique comme une nation capable de se défendre ou d'aider à la défense des autres nations. »

*
*
*

De M. Louis Johnson, *secrétaire à la Défense (Etats-Unis), le 28 novembre 1949* :

« Quelles qu'aient pu être les déclarations d'autres personnes, je dis qu'il n'y aura pas d'armée allemande. »

LE PLAN PLEVEN

Projet de création d'une armée européenne, lancé par M. Pleven, Président du Conseil, pour écarter la reconstitution d'une armée allemande :

« Tout système, disait-il (24 oct. 1950), qui aboutirait, dans l'immédiat ou à terme, directement ou non, avec ou sans condition, à la création d'une armée allemande, ferait renaitre la méfiance et la suspicion. La formation de divisions allemandes, celle d'un ministère de la Défense allemand, conduiraient fatalement, tôt ou tard, à la reconstitution d'une armée nationale et, par là même, à la résurrection du militarisme allemand... »

CE QU'IL EN EST ADVENU

LES FUTURES FORCES ALLEMANDES

Les représentants militaires des Six : France, Allemagne, Italie et Benelux, se sont mis d'accord sur un programme qui a été approuvé par le ministre des Affaires étrangères.

Aux termes de ce programme, les forces allemandes atteindraient un chiffre d'environ 320.000 hommes. Ceux-ci constitueraient six divisions blindées, dont trois au moins seraient comparables aux Panzer-Divisionen de la dernière guerre, comprenant 280 blindés chacune. Les divisions d'infanterie, également au nombre de six, seraient puissamment mécanisées et disposeraient d'un soutien de blindés.

Ces forces terrestres recevraient l'appui aérien nécessaire par la constitution d'une aviation tactique. Enfin, l'ensemble serait complété par une petite marine capable d'assurer la protection des côtes allemandes.

(le Monde, 3 janv. 1952.)

LA GARANTIE ESSENTIELLE A DISPARU

On ne rappellera jamais assez que cette armée européenne a été proposée pour atténuer les dangers que présente le réarmement de l'Allemagne.

Or, telle que la communauté européenne apparaît dans ses grandes lignes depuis la conférence terminée hier, il semble bien que la garantie essentielle recherchée par le plan Pleven n'existe absolument plus. Le commissariat de la communauté européenne de défense n'a même pas les pouvoirs de la Haute Autorité et du pool charbon-acier; il ne constitue qu'un simple organisme d'exécution. Tous les pouvoirs réels sont remis aux mains du Conseil des ministres, qui devra prendre toutes les décisions importantes à l'unanimité. Autrement dit, chacun des membres de la communauté, et donc l'Allemagne, disposera d'un droit de veto absolu au sein du Conseil et pourra, s'il le veut, bloquer à tout instant le mécanisme de l'organisation.

Jean SCHWCBEL,
(le Monde, 3 janv. 1952.)

OU NOUS EN SOMMES

...Un an après la ratification du Pacte Atlantique, MM. Robert Schuman, Jules Moch et Maurice Petsche étaient brutalement mis en demeure d'accepter le réarmement de l'Allemagne, et c'est de cette crise aiguë des relations franco-américaines que naquit le projet transactionnel d'armée européenne. Qu'allait être cette armée européenne ? La solution heureuse d'un problème en apparence insoluble, permettant une défense efficace de l'Europe contre une agression éventuelle, tout en excluant un retour offensif du nationalisme et du militarisme germaniques ? Ou bien ne serait-elle, au contraire, qu'un paravent, un « truc » — comme le disait hier encore un de nos diplomates les mieux informés — à l'aide duquel les éléments les plus turbulents de l'éternelle Allemagne pourraient se livrer à toutes les surenchères avec le consentement volontaire ou forcé de ses anciens vainqueurs ? On a pu, tout en multipliant les concessions, reculer les échéances. Il semble qu'à une quinzaine de jours de la conférence de Lisbonne, une prise de position nette soit devenue inéluctable.

Rendons cette justice aux Allemands qu'ils ne cherchent guère à camoufler leur jeu. Nous avons eu les manifestations du Soldatenbund et les déclarations de ses chefs. M. Theodor Blank s'est empressé, le 20 janvier, d'annoncer au peuple allemand que la République de Bonn allait recruter trois cent cinquante mille hommes et fournir douze des quarante-trois divisions européennes, avec une aviation... tactique. On mesure ainsi le chemin parcouru depuis les discussions sur les combat-teams d'août-septembre 1950.

Mais voici mieux : M. Halleinstein demande officiellement l'admission de l'Allemagne au Pacte Atlantique... à moins que les Etats membres de la communauté européenne de défense ne se retirent eux-mêmes du N.A.T.O. ou que les décisions de celui-ci soient obligatoirement soumises à l'approbation du Conseil des ministres de cette communauté. Encore une fois, on peut tout reprocher à ces raisonnements, sauf de manquer de logique.

Enfin, c'est le moment que choisit le chancelier Adenauer pour faire du règlement du problème sarrois (conformément aux vœux allemands, cela va de soi) la condition préalable de la participation de l'Allemagne à la défense commune. Et tout cela, semble-t-il, avec l'approbation au moins tacite des Américains. M. Draper, qui, comme M. Mac Cloy, représente les milieux financiers les plus engagés en Allemagne, arrive aujourd'hui en Europe, où il doit superviser toutes les activités américaines. Et pendant ce temps, les valeurs allemandes ne cessent de monter en flèche. L'emprunt Young est passé de 295 francs en janvier 1951 aux environs de 5.000 aujourd'hui. Il est vrai que les emprunts japonais passent également de 635 à 10.000 fr. ou de 7.000 à 30.000 francs.

Comme en Indochine, comme au Proche-Orient, nous arrivons en Europe à des échéances qui ne pourront plus être longtemps reculées. Il faut savoir si le concours immédiat de l'Allemagne doit être payé n'importe quel prix, en dépit des doutes que l'on peut légitimement avoir sur son comportement futur, et si l'on tient à remettre en place, contre le mouvement démocratique et pacifique qui, pour la première fois, se manifestait sérieusement en Allemagne, tout l'appareil autocratique et militariste qui a été à l'origine de deux guerres monstrueuses et de la ruine de l'Europe.

(Editorial du « Monde », 29 janv. 1952.)

Militarisme

...Le 9 septembre, à Bonn, les différents groupements d'anciens combattants de la Wehrmacht se sont unis en une seule et puissante ligue : l'Association des soldats allemands, qui comptera bientôt, nous dit-on, « près d'un million de membres ». A la séance inaugurale participaient quelques-uns des généraux et amiraux qui furent les artisans de certaines des plus grandes victoires hitlériennes : Guderian, le chef des blindés; Ramcke, chef des formations parachutistes, récemment sorti des prisons françaises; von Manteuffel, chef de la division hitlérienne « Gross Deutschland », et d'autres. Outre les membres de la Wehrmacht, l'association comprend aussi des membres des formations des Waffen SS, représentés par les généraux SS Gille et Hause. Si l'on considère qu'à la suite des crimes et exactions qu'ils commirent dans toute l'Europe, les Waffen SS furent, après notre « victoire », mis hors la loi et considérés comme une organisation criminelle, on réalisera le chemin parcouru depuis lors.

Les participants ont déclaré qu'ils entendaient parler désormais d'une seule et même voix, et « exercer une influence sur l'avenir de la République allemande ».

L'association comprend encore un troisième groupe, qui n'avait pas été invité, mais qui fut cependant admis au sein de la nouvelle ligue : celui des Casques d'acier. Si les organisateurs de la réunion n'avaient pas osé les inviter ouvertement, cela est dû à ce qu'ils avaient déjà, quant à eux, « exercé une influence sur la République allemande » : ils avaient détruit celle de Weimar pour paver les voies de

l'hitlérisme. Les comptes rendus nous informent que la réunion présentait un caractère qui rappelait typiquement celui « des temps passés » : présentation au garde-à-vous et claquement de talons.

Dès le lendemain 10 septembre, le général Ramcke a lancé une proclamation spéciale relative à la France, exprimant son admiration pour le maréchal Pétain.

...L'Amérique veut le réarmement immédiat de l'Allemagne, auquel la plus grande partie de la population allemande reste résolument hostile. La fusion des associations d'anciens combattants hitlériens semble constituer le meilleur espoir pour les U.S.A. de voir naître une organisation militaire capable de jouer sans délai le rôle de « sergent recruteur »...

...Les demandes de l'Association des soldats allemands ne s'arrêtent pas là.

Outre qu'ils réclament — comme la plupart des partis politiques allemands — une complète égalité des droits pour l'Allemagne, ils exigent avant d'accepter le réarmement, qu'une déclaration soit faite par les démocraties réhabilitant toutes les organisations militaires hitlériennes, y compris les *Waffen SS*.

Comme l'écrivait un quotidien britannique le 10 septembre, « ce qu'ils exigent maintenant avant de réarmement, ce sont carrément des excuses ».

Ce qui ne nous est pas encore précisé — on nous le dira en temps utile — est la question de savoir qui doit présenter des excuses.

A la suite des demandes d'amnistie concernant ceux qui, en France, collaborèrent avec l'Allemagne hitlérienne, à la suite aussi des critiques qui commencent à s'élever à l'égard des résistants dont le sacrifice fut l'honneur de notre pays, Rémy Roure demandait récemment ici : « Faudra-t-il bientôt envisager d'amnistier les morts de la Résistance ? »...

R. BOREL (le Monde, du 14 sept. 1951.)
sous le titre : « Nous n'avons pas voulu cela... »

Des études plus complètes sur la renaissance du militarisme allemand et ses rapports avec le réarmement ont été publiées par Robert d'Harcourt dans la Revue de Paris (sept. 1951 : l'Allemagne et le néonazisme; novembre 1951 : Ernst von Salomon le Cynique), par Alfred Grosser et Alain Berger dans la revue Esprit (déc. 1951), et surtout par Antonina Vallentin dans Les Temps modernes (novembre 1951 : « Fascistes de tous les pays, unissez-vous »). La lettre ouverte du général von Manteuffel au général Juin, ancien commandant de la division Grande-Allemagne, a été lue par Jean Casevitz au Congrès d'Amiens. Le chapitre le plus significatif du factum du général Guderian, généralissime de Hitler (considéré dans certains milieux allemands et américains comme le futur chef de la nouvelle armée allemande) a été publiée dans l'Observateur du 20 septembre 1951.

Tous ces textes, dont la publication presque simultanée en des revues aussi diverses témoigne d'une commune inquiétude française, seraient à lire, à méditer et à répandre.

Nous regrettons que le manque de place ne nous permette que d'y renvoyer le lecteur.

Revendication des frontières

En octobre 1951, le chancelier Adenauer, s'adressant à Bonn, aux réfugiés du parti chrétien-social de la zone Est, affirme que « le but de sa politique est le rétablissement de l'unité allemande dans la paix et la liberté. » Il ajoute que l'« unité allemande devrait comprendre les territoires situés au delà de la ligne Oder-Neisse », ce qui provoque l'inquiétude de tous les milieux polonais et les protestations de la Haute Eglise catholique de Pologne.

Deux mois après, au Congrès du Parti allemand (le sien), M. Seehoim, ministre des Transports dans le gouvernement Adenauer, déclare : « Il est ridicule de nous offrir la reconstitution de l'Allemagne dans ses frontières de 1937. Aucun Allemand ne saurait accepter les limites territoriales fixées par le traité de Versailles. »

« Nous offrir » les frontières de 1937, c'est-à-dire la Sarre et le territoire d'outre Oder-Neisse (y compris la Prusse Orientale) ? Qui a fait cette offre, et pour prix de quoi ?

Les limites antérieures au traité de Versailles : Dantzig, Strasbourg ? Reprises « dans la paix et la liberté » ? Ou par l'armée « intégrée » ?

A ces questions (ont-elles été posées au chancelier Adenauer ?) aucune réponse. M. Seehoim n'a pas été désavoué et il est resté membre du gouvernement de l'Allemagne occidentale.

Résistances allemandes

MILIEUX DEMOCRATES

M. Heinemann, ex-ministre de l'Intérieur, prend l'initiative d'une adresse au Bundestag, réclamant « l'interdiction du réarmement allemand, l'unification du pays et un nouvel ordre social ».

Cette pétition est le fait de quelques personnalités groupées dans une association dite « Notgemeinschaft für den Frieden Europas » (Comité d'urgence pour le maintien de la paix en Europe), les signataires du document sont, outre Gustav Heinemann, la députée Hélène Wessel, l'amiral Ludwig Stummel et l'économiste Adolf Scheu.

Ils ont, les uns comme les autres, la conviction que leur texte sera signé par des millions d'Allemands de la République fédérale, et que le Parlement de Bonn ne saurait y rester indifférent. Encore faudrait-il que l'opinion publique allemande pût faire entendre sa voix jusque sur les travées du Bundestag.

(le Monde, du 9 janvier 1952.)

MILIEUX OUVRIERS

Il est certain qu'aucune des grandes questions discutées au cours des dernières années — comme le statut d'occupation, l'Autorité internationale de la Ruhr, voire le Plan Schuman — n'a suscité au sein des masses du peuple allemand une émotion aussi intense que le réarmement.

...Le parti social-démocrate allemand vient de faire connaître, une fois de plus, par une décision prise au cours de la dernière séance de son Comité directeur, que le groupe parlementaire n'approuvera aucune participation à la défense militaire occidentale, aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas obtenu le rétablissement de l'intégralité de sa souveraineté, c'est-à-dire qu'il n'acceptera ni le « Generalvertrag », l'accord général que le chancelier Adenauer s'est déclaré prêt à signer et qui maintiendra une série de droits spéciaux des puissances occupantes, ni la moindre discrimination sur le plan de la haute direction militaire au sein d'une « Armée européenne » entre les généraux allemands et les généraux appartenant à d'autres nationalités.

On se souvient que le Dr Kurt Schumacher, et avec lui presque tous les orateurs du parti social-démocrate, avaient dénoncé le « Plan Plevén » comme un « instrument de domination » par lequel la France désirait assurer son « hégémonie en Europe ».

Quoique le Plan Plevén ne retrouve dans le projet actuel qu'une ombre lointaine de ce qu'il fut lors de sa naissance, l'opposition du parti social-démocrate n'a rien perdu de sa virulence. Ceux qui ont pu croire que l'absence de Kurt Schumacher, tombé malade, suffirait pour rendre une entente entre le Dr Adenauer et le parti social-démocrate plus facile, n'ont sans doute pas su comprendre le caractère réel du « non » prononcé par la social-démocratie. Erich Ollenhauer et Carlo Schmid, pour ne pas avoir le même style que Kurt Schumacher, défendent la même thèse. Et il est certain que leur « non » répond au sentiment des grandes masses, de la classe ouvrière en première ligne. On n'exagère pas en disant que le « non » venant de la « base » a même un caractère plus absolu que celui des chefs du parti social-démocrate, parce qu'il est beaucoup moins lié à la revendication du rétablissement préalable de la souveraineté intégrale de l'Allemagne : c'est-à-dire qu'il a une signification encore plus vaste.

Certes, un des plus grands journaux libéraux allemands, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, a pu écrire ces jours-ci que le peuple allemand habitué à obéir, à s'adapter à ce qui a été décidé, le service militaire une fois rétabli, saura rapidement se soumettre à ses nouvelles obligations... Tout bien considéré, c'est une réflexion bien mélancolique — peut-être juste — qui a échappé à la plume de l'auteur de l'article.

Mais en attendant, on a le devoir d'enregistrer la très forte réaction négative qui se manifeste au sein du peuple allemand à l'égard d'une nouvelle militarisation — réaction qui devrait nous réjouir.

Une déclaration faite, la semaine passée, par un des chefs du mouvement syndical allemand occidental, Vom Hoff, annonçant que le syndicat approuvait la participation militaire de l'Allemagne a pu faire croire que la C.G.T. allemande y était plus favorable que le parti social-démocrate.

Dès le lendemain, de puissantes organisations syndicales départementales et locales — parmi lesquelles celle des ouvriers métallurgistes de Francfort-sur-le-Mein, du Palatinat, etc. — ont élevé des protestations véhémentes contre la déclaration de Vom Hoff. Et avant-hier, le Comité directeur de la C.G.T. (Deutsche Gewerkschaftsbund) a publié un communiqué rappelant que, dès 1950, elle s'était prononcée clairement contre un réarmement, dont on devait craindre qu'il allait faire revivre l'ancien esprit militariste en Allemagne.

Comment les puissances occidentales pourraient-elles fermer les yeux devant cette attitude et de la représentation politique (la social-démocratie) et de la représentation syndicale (l'A.D.G.B.) de la classe ouvrière allemande ?

S. GRUMBACH

(dans le *Populaire de Paris*, 26-27 janv. 1952.)

Selon des sondages opérés par le Haut Commissariat américain (« le Monde » des 6-7 janvier), 16 % des Allemands accepteraient le réarmement (sous condition) : tous les autres y sont opposés.

Opinions occidentales

...J'ai été de ceux qu'en 1917 et 18, on qualifiait de « jusqu'aboutistes », dans la ligne de Clemenceau et de Poincaré ; de 1940 à 1944, j'ai été antivichyssois, anticollaborateur, antifasciste, au sens où les circonstances l'exigeaient.

Je le serais encore devant n'importe quel envahisseur d'où qu'il vienne, de l'Ouest aussi bien que de l'Est, dut-il se borner à invoquer la nécessité d'une occupation provisoire et toute défensive l'obligeant à passer outre en dépit des neutralités.

Je le serais encore sans autre espoir pour mon pays que de disparaître, car mieux vaut, pour une nation, la mort que la vie sans liberté...

Mais ceci une fois posé comme une vérité impérieuse qui ne se discute pas, ce contre quoi il ne faut pas négliger un seul instant de se garer, c'est d'être entraîné dans une guerre qu'il est encore possible à l'humanité d'éviter : à plus forte raison de se prêter à ce qui peut apparaître comme une provocation, tout au moins une menace à l'égard d'une puissance ou d'un groupe de puissances plus ou moins ouvertement désignées.

...Mais que penser de l'aberration consistant à refaire de l'Allemagne une puissance militaire ?

Car, de quelque nom que l'on baptise une armée, internationale ou nationale, une fois constituée, les hommes qui la composent sont avant tout des nationaux : et quels nationaux dangereux que les Allemands dès qu'ils endossent un uniforme !

Nul plus que moi n'admire l'Allemagne vue à travers la morale kantienne ou la reconnaissance de Goethe envers la France, nul plus que moi ne souhaite la voir réunifiée, reprenant la tradition glorieuse de ses philosophes, de ses savants, de ses artistes. Mais qui donc oublierait où l'a conduite, pour le malheur de l'Europe, une docilité massive jusque dans le crime, sous l'influence d'une caste militaire prête à reprendre les rênes à la faveur du moindre symbole de force qu'on lui concède, symbole dégénérant vite en force effective, faisant de l'Allemagne, non pas un allié sur lequel puisse compter l'un ou l'autre des deux blocs qui s'opposent dans le monde, mais un arbitre entre l'Ouest et l'Est européen au cours ou à la veille du conflit qui contribuerait à provoquer son réarmement ?...

Procureur général MORNET,

Lettre au Mouvement contre le Racisme et pour la Paix, 10 décembre 1951.)

..*

Monsieur le Président,

...Le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France salue avec joie et espoir les initiatives qui se sont manifestées, au sein même de l'O.N.U., tendant à un désarmement général, progressif et contrôlé. Il compte sur la raison et la sagesse des membres de l'O.N.U. pour harmoniser les différents projets en présence, afin d'en dégager une réalité concrète propre à rassurer le Monde.

Mais il lui apparaîtrait vain et contraire au plus élémentaire bon sens d'aborder un désarmement quelconque, si les armements devaient se poursuivre systématiquement.

Il n'est pas concevable que l'on continue à engloutir des milliards et des milliards de francs pour créer des armes que l'on destine, soi-même, à une prochaine destruction, alors qu'ils seraient mieux affectés à des œuvres de vie.

C'est mû par ces pensées que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France adresse aux membres, à tous les membres de l'O.N.U. un suprême appel pour que la présente session ne réserve pas une amère déception à tous les peuples du monde.

Il souhaite que les Grandes Puissances renoncent aux controverses stériles et vaines et poursuivent des conversations et négociations résolument constructives, susceptibles de régler enfin les conflits aigus ou latents qui menacent la Paix.

Francis VIAUD, grand-maître du Grand-Orient de France.

Lettre au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (20 déc. 1951.)

*
**

Le Parti déclare qu'il n'est nullement hostile, en principe, à la constitution d'une armée vraiment européenne. Mais il considère que, dans les circonstances actuelles, la question de l'unité allemande étant posée, la défense occidentale n'étant pas suffisamment au point, et les cadres d'une force allemande quelconque ne pouvant être que ceux de l'ancienne Wehrmacht, il faut renoncer actuellement à réarmer l'Allemagne sous quelque forme que ce soit : ce réarmement constituerait un danger, tant pour la démocratie en Allemagne que pour la paix du monde.

Résolution du Parti socialiste belge

(Congrès de novembre 1951.)

LA GUERRE D'INDOCHINE

Comment y mettre un terme ?

Au lendemain du débat ouvert devant l'Assemblée nationale à propos du budget des Etats Associés, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme observe que la vérité sur la guerre d'Indochine ne peut plus être cachée, et qu'elle inquiète un nombre croissant de personnalités parlementaires.

Il regrette que le Gouvernement ait tenté, sur des points essentiels (situation militaire, armée vietnamienne et troupes supplétives, transmission des pouvoirs administratifs, sentiments de la population vietnamienne envers la France et à l'égard du gouvernement Bao Dai) d'entretenir des illusions cruellement démenties par la réalité.

La vérité est qu'en dépit des affirmations optimistes, la guerre se poursuit sans perspective de décision, que cette poursuite est chaque année plus meurtrière, chaque année plus coûteuse, qu'au témoignage de la commission des Finances, elle grèvera le budget français de 1952 d'environ 500 milliards, et qu'elle prive la France des effectifs et des cadres indispensables à la reconstitution de son armée.

Le Comité Central rappelle que, depuis cinq ans, il n'a cessé de lancer au Parlement et aux gouvernements successifs des avertissements qu'ils n'ont pas voulu entendre : les occasions de négocier une paix favorable aux intérêts communs de la France et du Vietnam ont été négligées et, aujourd'hui encore, les pouvoirs publics, intimement convaincus de la nécessité de terminer la guerre, ne savent ou n'osent en trouver les moyens.

La Ligue des Droits de l'Homme ne peut se rallier ni à la reconquête manifestement chimérique et grosse de sacrifices multipliés, ni à l'abandon, impraticable dans l'immédiat, livrant aux représailles possibles la population européenne et eurasienne d'Indochine, et signifiant la renonciation de la France à l'œuvre de progrès matériel et moral qu'en dépit d'erreurs et de fautes elle a réalisée en Indochine.

La Ligue repousse toute initiative qui appellerait d'autres puissances, quelles qu'elles soient, à intervenir par les armes : non seulement, en effet, une telle intervention, provoquant des ripostes inévitables, aggraverait dangereusement les risques de guerre mondiale, mais, même limitée et localisée, faisant de l'Indochine une terre de misère et de désespoir, elle achèverait d'y ruiner l'œuvre de la France, d'en bannir tout espoir d'influence française.

La Ligue ne pourrait admettre non plus que le règlement du conflit fût recherché auprès de puissances étrangères en des négociations qui paraîtraient reconnaître leur suzeraineté sur l'Indochine. Une nation n'est ni un troupeau livrable, ni une marchandise échangeable : les traditions de la France, ses intérêts et sa propre dignité exigent qu'elle respecte le droit du peuple vietnamien à se prononcer lui-même sur son sort.

La seule issue honorable, la seule qui ménage le droit de la France à rester présente en Indochine par ses œuvres humaines et par son esprit émancipateur, reste la négociation avec l'adversaire, en vue d'une trêve qui permette la consultation loyale de la population tout entière et l'établissement d'une coopération confiante entre le peuple français et le peuple du Vietnam, indépendant dans le cadre de l'Union française.

La Ligue n'ignore pas qu'il est déjà bien tard. Elle souhaite ardemment que les pouvoirs responsables s'y décident avant qu'il ne soit trop tard.

(14 janvier 1952.)

Comité Central

I

Séance du 7 janvier 1952

Présidence du D^r Sicard de Plauzoles

Etaient présents : D^r Sicard de Plauzoles, Président; Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, Charles Laurent, Paul Rivet, vice-présidents; M. Emile Kahn, secrétaire général; M. Georges Boris, trésorier général; M. Jean Casevitz, trésorier général adjoint; Mmes Lucie Aubrac, Chapelain, MM. Barthélémy, Chapelain, Couteau, Dejonkère, Gueutal, Labeyrie, Lévy, Paraf, Paul-Boncour, D^r Ségelle; M. Joint.

Excusés : MM. S. Grumbach, Boissarie, Hadamard, Spanien, Allonneau, Bernard André, Boucherat, Cerf, Faure, Gueffier.

Le Président, en ouvrant la séance, tient à exprimer au Comité Central les sentiments qu'il a pour chacun des membres du Comité et pour la Ligue. A chacun des membres, il souhaite, pour lui-même et pour sa famille, la meilleure santé et la meilleure année possibles. Il souhaite pour notre Ligue l'avenir le meilleur possible. Les circonstances ne semblent pas très favorables actuellement à la réussite de l'action commencée il y a maintenant cinquante-quatre ans. Il souhaite que la Ligue domine la tempête.

Hommage au Président

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Secrétaire général tient à faire une communication : dans quelques jours, le D^r Sicard de Plauzoles aura 80 ans, M. Emile Kahn pense que le Comité Central sera unanime à féliciter le Président de son admirable jeunesse, à souhaiter qu'il la conserve pendant de longues années, et que la Ligue, de longues années, le conserve à sa tête comme un guide et comme un exemple. (*Applaudissements*).

Le Président remercie le Secrétaire général de ses paroles affectueuses, et tous les membres du Comité pour leur témoignage de sympathie.

Renouvellement du Bureau

Le Secrétaire général informe le Comité que tous les membres du Bureau se représentent.

La situation en Indochine

Il y a près de deux mois que la question de l'Indochine est inscrite à l'ordre du jour. Quand elle a été inscrite, dit le Secrétaire général, c'était en raison, d'une part de toute une série d'articles de presse fortement documentés, et, d'autre part, des renseignements qui nous parvenaient presque directement d'Indochine. Ces renseignements et ces articles concordent : ils montrent que les allégations officielles sont loin de répondre à la vérité.

Ces jours derniers, un fait nouveau s'est produit. A l'occasion du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, des inquiétudes se sont fait jour dans

Si des membres du Comité veulent poser leur candidature, ou d'autres candidatures, ils doivent le faire avant lundi prochain.

Réception du 16 janvier

La Ligue invite les délégations à l'O.N.U. à une réception intime, qui aura lieu à l'Institut Alfred Fournier le mercredi 16 janvier, de 18 à 20 heures.

Tous les membres du Comité sont invités, et sont instamment priés d'assister le Président dans cette réception.

Congrès 1952

Le Secrétaire général rappelle au Comité qu'à Amiens, trois propositions avaient été faites à ce sujet : Montélimar, Nice et Paris.

Depuis cette date, Montélimar n'a pas donné de ses nouvelles ; la Section de Nice a fait savoir qu'elle ne pourrait pas organiser le Congrès cette année. Reste Paris.

Madame Chapelain déclare que la Fédération de la Seine sera heureuse de recevoir ses collègues de province dans les meilleures conditions possibles. Elle fera tout le nécessaire, comme elle l'a fait en 1948, pour organiser le Congrès national, suivant ses disponibilités.

La fixation de la date dépend des dispositions administratives, actuellement en suspens, sur le débet des vacances scolaires.

certaines groupes (S.F.I.O., M.R.P.) sur la poursuite de la guerre. En séance, l'intervention marquante a été celle de M. Edouard Daladier. Comme M. Mendès-France l'avait fait l'an dernier, il a libéré sa conscience. Il a demandé que le budget des Etats Associés fût renvoyé en Commission, afin de chercher une issue à une situation de plus en plus inquiétante. La guerre d'Indochine, a-t-il dit, érase notre budget et, ce qui est plus grave, empêche la reconstitution de nos forces militaires en immobilisant en Extrême-Orient des effectifs croissants et des cadres sans lesquels il sera impossible de reconstituer nos forces métropolitaines.

Sa proposition a été repoussée par 404 voix contre 204, ce qui signifie que le tiers de l'Assemblée Nationale s'est prononcé pour une révision sérieuse de la politique suivie en Indochine.

Le Gouvernement a répondu par la voix du Président du Conseil et par la voix du ministre des Etats Associés. Le Secrétaire général a lu très attentivement leurs discours ; il a été frappé du désarroi qu'ils traduisent et presque épouvanté de l'ampleur des illusions optimistes opposées à ce que nous savons, à ce que tous les parlementaires savent être la réalité. Certaines allusions à des négociations internationales paraissaient mystérieuses : elles viennent d'être éclairées par une note d'agence annonçant la prochaine réunion à Washington d'une conférence franco-anglo-américaine pour étudier la « coordination stratégique occidentale en Indochine », en quoi le Gouvernement semble avoir placé son suprême espoir.

Suivant les thèses soutenues au cours du débat, on peut classer comme suit les solutions proposées :

1° Solution des communistes : l'évacuation de l'Indochine commençant immédiatement. La Ligue y a répondu dans son tract sur l'Indochine, en montrant qu'elle était singulièrement dangereuse et pratiquement irréalisable ;

2° Solution du R.P.F. L'internationalisation du conflit, c'est-à-dire élargir cette guerre en guerre internationale par l'intervention de l'Amérique et de l'Angleterre. M. Emile Kahn se demande avec inquiétude si ce n'est pas cela que le Gouvernement veut proposer à Washington : ce serait non seulement risquer d'entraîner le monde dans un conflit général, mais pour le moins vouer l'Indochine à la destruction et perdre tout ce qui peut y subsister d'œuvres et d'influence françaises ;

3° Solution présentée par un certain nombre de parlementaires, et notamment par M. Da'ad'ier : négocier, non avec Ho Chi Minh, mais indirectement, par l'entremise de l'O.N.U., qui pourrait intervenir pour décider ou faire décider une trêve à la faveur de laquelle on pourrait consulter les populations. Mais alors, avec qui conclure la trêve ?

En vérité, il ne s'offre qu'une solution conforme au bon sens et respectueuse des réalités, la plus avantageuse et la plus honorable, c'est celle que depuis cinq ans, nous n'avons cessé de réclamer : négocier avec l'adversaire.

Cette négociation était certes plus facile il y a deux ou trois ans. L'obstination à la repousser en a réduit de plus en plus les chances. Nous l'avions prévu et prédit. Elle doit néanmoins être opposée aux solutions désespérées et désastreuses. C'est pourquoi M. Emile Kahn présente le projet de résolution suivant :

Au lendemain du débat ouvert devant l'Assemblée nationale à propos du budget des Etats associés, le

Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme observe que la vérité sur la guerre d'Indochine ne peut plus être cachée et qu'elle inquiète un nombre croissant de personnalités parlementaires.

Il regrette que le Gouvernement, sans réussir à dissimuler son désarroi, ait tenté, sur des points essentiels (situation militaire, armée vietnamienne et corps suppléants, transmission des pouvoirs administratifs, sentiments de la population vietnamienne envers la France et à l'égard du gouvernement Bao Dai) d'entretenir des illusions cruellement démenties par la réalité.

La vérité est qu'en dépit des affirmations optimistes, la guerre se poursuit sans perspective de décision, que cette poursuite est chaque année plus coûteuse, qu'elle grèvera le budget français de 1952 d'environ 500 milliards et qu'elle prive la France des effectifs et des cadres indispensables à la reconstitution de son armée.

Le Comité Central rappelle que, depuis cinq ans, il n'a cessé de lancer au Parlement et aux gouvernements successifs des avertissements qu'ils n'ont pas voulu entendre : les occasions de négocier une paix favorable aux intérêts communs de la France et du Vietnam, ont été obstinément négligées et, aujourd'hui encore, les Pouvoirs publics, intimement convaincus de la nécessité de terminer la guerre, ne savent ou n'osent en trouver les moyens.

La Ligue des Droits de l'Homme ne peut se rallier ni à la reconquête, manifestement chimérique, ni à l'abandon, impraticable sans sacrifices désastreux. Elle repousse l'idée d'une internationalisation du conflit, qui ouvrirait la voie à la guerre mondiale. Elle n'accepterait pas que le conflit fût réglé par des marchandages, soit avec la Chine, soit avec les Etats-Unis, comme si l'Indochine était une marchandise livrable à tel ou tel acquéreur. Les traditions de la France, ses intérêts et sa propre dignité exigent qu'elle respecte le droit du peuple vietnamien à se prononcer lui-même sur son sort.

La seule issue honorable reste donc la négociation avec l'adversaire, en vue d'une trêve qui permette la consultation loyale de la population tout entière et l'établissement d'une coopération confiante entre le peuple français et le peuple du Vietnam. La Ligue n'ignore pas qu'il est déjà bien tard. Elle souhaite ardemment que les pouvoirs responsables s'y décident avant qu'il ne soit trop tard.

M. Georges Boris propose un amendement : l'ordre du jour parle de 500 milliards. C'est exact, mais ce n'est pas le chiffre officiel. Il faudrait ajouter « d'après l'évaluation du rapporteur », car il vaut mieux se référer à l'autorité qui l'a avancé.

M. Georges Gombault ne croit pas que l'intervention de M. Daladier ait produit un grand effet. Mais, il est certain qu'il existe, dans les groupes de l'Assemblée et à l'Assemblée même, un malaise, et que l'idée se répand qu'il faudra-t'en finir avec l'affaire d'Indochine. Comment en finir ? Sur ce point, personne n'a encore indiqué de solution, et le tragique de la situation, c'est qu'on ne peut ni s'en aller ni rester.

Le Secrétaire général, dans son projet, parle de « marchandages » à propos de conversations avec la Chine ou les Etats-Unis. Il ne croit pas que l'expression soit justifiée. Si la France, le Vietnam et le Vietminh restent face à face, il n'y a pas de solution. On peut, comme en Corée, demander un armistice. Mais s'il n'y est pas répondu favorablement, que ferons-nous ?

M. Gombault s'est déjà prononcé, non pour l'internationalisation du conflit, mais pour un recours à l'O.N.U. La Ligue ne peut refuser cette procédure en premier lieu, ou en second lieu si les négociations d'armistice devaient échouer. Il reprend aujourd'hui cette proposition.

Mais il tient aussi à poser une question de méthode. Nous sommes saisis ce soir d'un texte, que le Secrétaire général n'a pu nous envoyer plus tôt. M. Gombault propose qu'on ajourne le vote à une prochaine réunion, pour que le texte puisse être communiqué aux collègues absents ce soir, et que les membres présents puissent y réfléchir.

* *

M. Paul Rivet déclare que, depuis cinq ans, il s'est penché constamment sur ce problème, et que l'affaire d'Indochine a pesé lourdement sur sa conscience.

Parmi toutes les propositions qui sont faites, il croit qu'en dehors des négociations directes avec l'adversaire, il n'y a pas de vraie solution. Le recours à l'O.N.U. lui paraît extrêmement dangereux. Si l'on analyse un des derniers votes où la politique d'Outre-Mer de la France a été soumise à un véritable verdict, on voit de combien peu il s'en est fallu que nous soyons irrémédiablement condamnés. A tort ou à raison, dans les milieux de l'O.N.U., la France est considérée comme une puissance colonialiste. A l'heure actuelle, M. Rivet croit que, si la question de l'Indochine venait à l'O.N.U. on ne pourrait obtenir un vote favorable à la France.

M. Paul Rivet a toujours repoussé, il repousse l'idée que la France puisse quitter l'Indochine. Il pense que la présence de la France en Indochine est indispensable. Nous avons fait là-bas une œuvre supérieure à celle du Maroc, trop ignorée du public et des dirigeants français. La France a, certes, commis des fautes, qu'il a maintes fois dénoncées, mais la disparition de la France d'Indochine aurait des conséquences qui dépasseraient de beaucoup le Vietnam ; elle atteindrait l'Océanie, Madagascar, peut-être même l'Afrique du Nord, et il ne voudrait pas que la IV^e République fût la fossoyeuse de l'œuvre de la III^e. C'est pourquoi il persiste à penser qu'il faut absolument une consultation du peuple vietnamien, une consultation loyale, sous contrôle international, dans le cadre de l'O.N.U.

A l'heure actuelle, des solutions étranges sont proposées. Recourir à Mao Tsé Tounq ? Ce serait une folie. Ce serait confirmer implicitement le caractère communiste de l'organisation du Vietminh devant laquelle nous nous trouvons. L'Inde ? Le Pandit Nehru n'est pas favorable à notre politique en Indochine. De plus, nous avons commis des fautes : en échange de Pondichéry, Karikal, Yanaon, ces comptoirs dont nous ne faisons rien, on nous

avait proposé la création d'une Université française de médecine à Calcutta, et nous avons refusé.

M. Paul Rivet pense qu'il n'y a qu'une solution : il l'avait proposée il y a deux ans à la tribune de la Chambre. Il est persuadé que si, à l'heure actuelle, on la reposait, on trouverait dans celle-ci une majorité. On a menti outrageusement quand on a dit qu'on a fait des propositions de paix au Vietminh : on a, en fait, présenté un ultimatum de guerre. Il est persuadé que les gens du Vietminh désirent la paix, et qu'ils ne veulent pas faire de l'Indochine une nouvelle Corée. M. Paul Rivet pense qu'il n'y a pas de voie ouverte en dehors de celle qu'il a indiquée. Il n'y a qu'un chemin pour la paix ; il est étroit, beaucoup plus qu'il y a un an, beaucoup plus qu'il y a deux ans. Quand le général Leclerc a déclaré à Thierry d'Argenlieu : « Il faut traiter avec Ho Chi Minh », et que d'Argenlieu a répondu : « Vous vous comportez comme un général munichois », c'est ce jour-là que la cause de la paix a été compromise.

Il adjure les membres du Comité de se rendre compte qu'il y a encore une petite possibilité. Mais la haine de la Chine, qui était dans l'esprit des Vietnamiens, est en train de s'atténuer, et l'affection qu'ils avaient pour la France n'existe plus. On peut peut-être encore remonter le courant, mais par une politique complètement différente. Il faut traiter avec l'adversaire, mais directement, mais franchement, mais loyalement, avec l'idée de tenir ses engagements. On ne les tient pas, même vis-à-vis de Bao Daï. La situation est dramatique : nous sommes en train de tout perdre. Nous créons de la haine là où nous avons créé un milieu d'affection. Malgré nos fautes, il est encore temps d'essayer, pour ne pas avoir le remords effroyable de n'avoir pas tout tenté pour essayer de maintenir la présence de la France, dans une atmosphère nouvelle d'où le mot colonialisme sera banni.

Consultation populaire ? L'intervention de l'O.N.U. ne doit se faire que pour donner aux Vietnamiens la certitude qu'il n'y a pas une pression française qui s'exercera sur les électeurs, et pour nous, qu'il n'y aura pas de pression du Vietminh sur les électeurs.

Si nous échouons, ce ne sera pas pire que l'avénir que nous réserve cette guerre abominable. M. Paul Rivet souhaite ardemment de ne pas mourir avant de voir se terminer ce cauchemar, qui dure depuis six ans.

* *

M. René Georges-Etienne s'associe à la proposition de M. Gombault ; il n'est pas sûr que l'ordre du jour présenté corresponde exactement à la pensée de M. Rivet, et il a trouvé, dans ses expressions, des termes qui sont tels que nous ne pouvons voter ce soir cet ordre du jour.

Le Comité Central est d'accord sur deux choses : le maintien de la France en Indochine et ce

point n'est peut-être pas suffisamment précisé dans l'ordre du jour — la nécessité de mettre fin le plus rapidement possible à la guerre d'Indochine ; sur ce point, tout le monde est d'accord.

M. René Georges-Etienne tient à dire que lorsqu'il entend parler de la « résistance vietnamienne », qui s'oppose aux troupes françaises, il sent qu'il y a un décalage dans l'état d'esprit d'un certain nombre de membres du Comité. Pour sa part, il n'approuve pas qu'on applique ce terme à ceux qui luttent contre la France en Indochine.

La logique de traiter avec l'adversaire est frappante, mais seulement apparente, car nous savons que l'adversaire réel n'est pas seulement Ho Chi Minh, mais que déjà le conflit est internationalisé. Ho Chi Minh a des appuis, des concours matériels et financiers. Par conséquent, lorsqu'on lit : « La Ligue repousse l'idée d'une internationalisation du

matiques sont bons pour arriver à faire la paix, et n'en rejettent aucun.

Le D^r Ségelle pense, lui aussi, que le vote doit être remis à une séance ultérieure.

M. Emile Kahn répond aux objections qui lui ont été présentées. Tout d'abord, il accepte volontiers le petit amendement de M. Boris.

Répondant à M. Gombault, il comprend parfaitement qu'on ne puisse voter ce soir. Si le texte n'a pas été communiqué d'avance, c'est qu'il n'a pu prendre connaissance à l'*Officiel* des débats de l'Assemblée nationale que samedi. Mais il a pensé qu'il pouvait apporter une base de discussion dans ce débat. L'inconvénient du renvoi à une séance ultérieure, c'est le retard qu'il nous impose. Il y a deux mois que la question est à l'ordre du jour du Comité et, finalement, nous nous déciderons dans quinze jours ou dans un mois. Le Secrétaire géné-

« La résignation... est un crime quand elle couvre une politique qui mène à la guerre, alors qu'il existe encore une chance d'y échapper. »

Alain BERGER

« Esprit » (décembre 1951).

conflit qui ouvrirait la voie à la guerre mondiale », on est obligé de constater que cela ne correspond plus à la situation réelle.

La Ligue a bien fait de demander, en 1946 et en 1947, des négociations directes avec Ho Chi Minh, mais M. René Georges-Etienne a l'impression qu'aujourd'hui tout cela est dépassé, et que ce qui était possible alors ne l'est plus aujourd'hui. On peut faire cet ultime appel. Il n'y voit pas d'inconvénient. Mais il souhaiterait que ce soit exprimé sous une forme différente, et c'est pourquoi il s'associe à la proposition de M. Gombault tendant à ce que le vote de cet ordre du jour soit renvoyé à la prochaine réunion, non seulement pour permettre à tous d'en avoir connaissance, mais pour permettre aux présents d'apporter, après réflexion, des amendements mûrement étudiés.

Le D^r Ségelle pense que le projet du Secrétaire général constitue une excellente base de départ, mais qui n'est pas tout à fait conforme à ses souhaits.

Il faudrait que l'excellent appel de Paul Rivet trouve un écho dans le texte. Pour la seconde partie, celle des solutions, le D^r Ségelle pense qu'évidemment on aurait dû traiter avec Ho Chi Minh. Maintenant, le temps est peut-être passé. Néanmoins, la démarche doit être tentée très loyalement. Mais, si cette tentative échouait, on ne pourrait rejeter la négociation de l'O.N.U. et, dans ce cas, si on a besoin d'interventions étrangères, les peuples voisins de l'Indochine pourraient-ils nous donner l'aide nécessaire ? Nous ne pouvons donc pas, d'emblée, écarter toute possibilité d'autres négociations que la négociation directe. Proposons-là, mais prévoyons que tous les moyens diplo-

ral appelle l'attention du Comité sur la lenteur qui, de plus en plus, tend à devenir la règle de nos délibérations : les membres anciens du Comité Central n'étaient pas habitués à tant d'hésitation à se décider.

Sur le fond, M. Gombault s'étonne que le Secrétaire général ait employé l'expression « marchandage ». Mais c'est bien de marchandage qu'il s'agit. En effet, le Président du Conseil d'hier a déclaré que, s'il y avait un armistice en Corée, ce serait le salut, parce qu'alors de deux choses l'une : ou bien nous pourrions entrer en négociations avec la Chine sur le règlement de l'affaire d'Indochine, c'est-à-dire qu'après avoir lutté contre les résistants vietnamiens en les qualifiant de communistes et d'instruments des Chinois, on s'en remettrait aux communistes chinois du sort de l'Indochine — ou bien la Chine, en profitant de la cessation de la guerre de Corée, enverrait des troupes à elle en Indochine, et alors ce serait l'internationalisation du conflit, la France saisissant l'O.N.U., et la guerre de Corée transportée en Indochine. Marchandage avec la Chine, ou marchandage avec les Etats-Unis. Pour sa part, M. Emile Kahn est resté stupéfait qu'un homme qui avait la responsabilité du gouvernement ait pu tenir sérieusement de tels propos.

M. René Georges-Etienne a dit que l'internationalisation du conflit était déjà une chose faite. M. Emile Kahn lui répond que, dans les débats de l'Assemblée, on n'a pas cessé de distinguer l'internationalisation du conflit et l'internationalisation de la solution. Internationaliser la solution, c'est ne pas traiter directement, mais par intermédiaire. Internationaliser le conflit, c'est faire entrer dans

la guerre des puissances qui n'y sont pas aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a des fournitures d'armes chinoises d'un côté, des fournitures d'armes américaines de l'autre. Mais le jour où l'on ne se contentera plus d'envoyer des armes, mais où on enverra des troupes, nous serons au seuil de la guerre mondiale. Et qu'est-ce que la France en retirera ? M. Paul Rivet a dit fort justement que nous n'enviions pas pour l'Indochine le sort de la Corée.

A M. Gombault qui a opposé à l'idée de négociations avec l'adversaire l'idée du recours à l'O.N.U., M. Emile Kahn répond qu'il partage les convictions de M. Paul Rivet : c'est une aventure dangereuse de soumettre la question de l'Indochine à l'O.N.U. Cependant, son projet n'a pas écarté cette solution. Il s'est même demandé s'il ne mettrait pas dans son texte « la négociation, directe ou indirecte, avec l'adversaire ». Il est prêt à l'accepter, bien qu'il soit convaincu que notre dernière chance, c'est la négociation directe et loyale.

Répondant au D^r Ségelle, le Secrétaire général dit que nous n'avons pas le droit d'écarter une solution qui peut amener la fin du conflit. Il craint que beaucoup d'entre nous ne soient victimes de la propagande qui représente les partisans du Viet-minh comme des assassins. Quand on parle des assassins, on pense à l'affaire de Hanoï, en décembre 1946, mais on oublie systématiquement l'affaire de Haiphong de novembre, qui l'a précédée et provoquée. On oublie le grossissement systématique des événements de Hanoï, que M. Paul Mus, ici-même, a dénoncé. On oublie des faits que nous dénonçons : depuis des années, un ligueur courageux de Hanoï nous signale des faits qui ne sont pas contestés et qui démontrent, hélas ! que les atrocités ne sont pas d'un seul côté. C'est cette guerre qui est atroce : ne repoussons pas sans l'avoir tenté le moyen le plus utile et honorable d'y mettre fin.

**

M. Georges Boris n'a pas grand-chose à ajouter à ce qu'ont dit MM. Paul Rivet et Emile Kahn. Il veut simplement souligner devant le Comité Central les risques d'un appel à l'O.N.U. Dans l'affaire du Maroc, nous l'avons échappé de justesse, et pour des raisons fortuites. Si la session ne s'était pas tenue à Paris, deux ou trois délégations auraient voté tout autrement, et des pressions ont été exercées qui ne réussirent pas toujours. Tout appel à l'O.N.U., en ce qui concerne les affaires de l'Union française, pourrait être dangereux.

Il croit qu'il faudrait trouver une formule qui réponde davantage à ce qui a été dit par MM. Emile Kahn et Paul Rivet quant à l'internationalisation du conflit, qu'il s'agisse de l'intervention de plusieurs puissances, ou d'un recours à l'O.N.U. Il propose le texte suivant :

Elle repousse la solution dite de l'internationalisation du conflit, soit qu'elle signifie un appel à l'inter-

vention armée d'une ou de plusieurs autres puissances — intervention armée qui prolongerait une guerre sanglante et risquerait de la généraliser, tout en achevant de ruiner l'œuvre et l'influence françaises en Indochine — soit qu'elle doive se traduire par un recours à l'O.N.U. qui constituerait le plus dangereux des précédents pour d'autres parties de l'Union française.

M. Paul Rivet pense que, si des négociations avec Ho Chi Minh échouaient, nous nous trouverions en position meilleure pour avoir recours à l'O.N.U. L'atmosphère de l'O.N.U. nous est, à l'heure actuelle, nettement hostile. Si nous donnons l'impression que nous avons cherché, dans des conversations directes avec nos adversaires, une paix juste et loyale, l'atmosphère serait changée, et peut-être aurions-nous plus de chances de voir l'O.N.U. trouver une solution du conflit qui ne nous soit pas entièrement défavorable.

M. Paul-Boncour voudrait que le Comité arrive, sur cette question, à l'unanimité. La question est infiniment grave et, comme Paul Rivet, il est obsédé à la fois par l'idée de ne pas poursuivre une guerre sans issue, et par l'appréhension d'abandonner une œuvre magnifique. Il faut donc que la Ligue prenne là-dessus une position extrêmement nette et ferme, et qui n'aura d'autorité que si nous avons là-dessus unanimité. Cette unanimité lui paraît facile à obtenir : les observations de René Georges-Etienne et Gombault portent surtout sur une question de procédure. Ils ont raison de dire qu'on ne peut se prononcer dès ce soir sur une motion aussi importante. D'autre part, la base de discussion apportée par M. Emile Kahn lui paraît bonne. Les observations qui ont été présentées lui paraissent déjà à peu près satisfaites par le texte. Il y aurait peut-être à mettre davantage l'accent sur l'impossibilité d'évacuer immédiatement et d'abandonner l'œuvre faite en Indochine — peut-être à supprimer ou à expliquer davantage la partie qui dit que la Ligue repousse l'idée d'une internationalisation du conflit qui ouvrirait la porte à la guerre mondiale. Quant au recours à l'O.N.U., il se rallie à ce qu'ont dit MM. Paul Rivet et Boris : ne fournissons pas à l'O.N.U. l'exutoire dont elle a besoin pour condamner le colonialisme de la France.

M. Paul-Boncour pense donc qu'il sera facile de réaliser l'unanimité sur cette question.

M. Georges Gombault voudrait répondre d'un mot à M. Paul Rivet. Il ne l'a pas entendu sans émotion. Il est, comme lui, fermement opposé à ce que la France disparaisse du Vietnam. En ce qui concerne la proposition de négocier avec le Vietminh, il croit se rappeler que les porte-parole du Vietminh ont déclaré qu'ils ne voulaient pas rester dans l'Union française. Comment la négociation serait-elle possible, si nous avons devant nous un adversaire qui dit qu'il n'y a rien à faire ?

En ce qui concerne l'O.N.U., M. Gombault sait que l'atmosphère nous est défavorable, mais l'affaire de l'Indochine se présente-t-elle comme

l'affaire du Maroc ? On peut s'arranger pour présenter le dossier de la meilleure façon possible. Parce que nous avons commis, en 1945, des fautes inacceptables, devons-nous faire maintenant des démarches inconsidérées ?

M. Gombault redoute une conversation avec le Vietnam. Il lui paraît rester seulement la négociation devant l'O.N.U.

En conséquence, il pense que le débat même a montré la nécessité de cette petite Commission qu'il a proposée tout à l'heure, et au sein de laquelle un accord pourrait se faire.

M. Labeyrie tient à ajouter quelque chose à ce qu'a dit M. Paul Rivet. Il ne faut pas perdre de vue, dans la question d'Indochine, les sentiments de la population du Vietnam vis-à-vis de la France. Il y a, au Vietnam, une véritable affection pour la France, affection due en particulier au fait que des quantités d'ouvriers vietnamiens ont travaillé en France, des étudiants sont venus et ont constaté que la France accueille les étrangers et les colons comme des frères. Nous ne pouvons donc pas préjuger de la façon dont des négociations seraient accueillies par le Vietnam, si elles étaient faites avec une loyauté totale. Il pense, par contre, que prévoir dans le texte le recours à l'O.N.U. apparaîtrait comme un ultimatum et non comme une négociation loyale avec Ho Chi Minh.

M. Labeyrie est disposé à se rallier au texte du Secrétaire général. A son avis, le renvoi de la question à la séance suivante serait très dangereux. Nous sommes à l'ouverture d'une crise ministérielle; si nous voulons que le texte porte, il y aurait intérêt à ce qu'on connaisse l'opinion de la Ligue le plus tôt possible.

Le Président appuie la proposition de M. Labeyrie. Les membres du Comité ne peuvent savoir si, dans les temps qui viennent, ils n'auront pas

des questions importantes à résoudre, et une résolution de cette importance risquerait de prendre un certain retard.

M. Paul Rivet insiste sur le fait qu'il est indispensable que ce texte sorte très vite. Le Secrétaire général est tout qualifié pour faire les modifications que nous venons d'y apporter. Il propose de nous réunir dans huit jours, après avoir reçu le texte rectifié, et il pense que nous arriverions à une solution rapide et unanime.

En dehors de la question de l'Indochine même et de la nécessité de trouver une solution rapide, nous devons songer que ce que nous demandons va favoriser la campagne que nous avons menée contre le réarmement de l'Allemagne, car si nous donnons la possibilité à la France d'avoir une armée, les raisons qu'on invoque pour réarmer l'Allemagne perdront de leur valeur.

M. Emile Kahn a l'impression, comme M. Paul Rivet, dont il accepte la proposition, qu'il faut aller vite, non seulement à l'égard du Gouvernement en gestation, mais à cause de l'opinion publique, à cause de l'O. N. U., à cause de ce qui va se préparer à Washington, et surtout à cause de la majorité des Vietnamiens. Car la Ligue, grâce à l'attitude qu'elle a prise, grâce au prestige que lui ont valu des hommes comme M. Prétou, l'ancien président de notre Section de Saïgon, dispose d'une grande audience, au Vietnam, auprès de ceux qui ne sont ni dans le Vietnam, ni dans le Gouvernement de Bao-Daï. Notre attitude sert encore là-bas les intérêts de la France, et c'est son intérêt que nous soyons le plus tôt possible entendus.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Gombault, Charles Laurent, Labeyrie, Emile Kahn, le Président et M. Paul-Boncour, le Comité décide que le texte remanié sera envoyé cette semaine à tous les membres du Comité et que, lundi prochain, on passera immédiatement au vote.

II

Séance du 14 janvier 1952

Présidence du D^r Sicard de Plauzoles

Étaient présents : D^r Sicard de Plauzoles, Président; Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, S. Grumbach, Paul Rivet, Vice-Présidents; M. Emile Kahn, Secrétaire général; M. Casevitz, Trésorier adjoint; Mme Merlat, MM. Boissarie, Couteau, Dejonkère, Labeyrie, Lévy, Paul-Boncour, Ségelle, Zousmann.

Excusés : MM. Charles Laurent, Georges Boris; Mme Chapelain, MM. Barthélémy, Chapelain, Cotereau, Dupuy, Guéantal, Hadamard, Lauriol, Pansard, Paraf, Pinto, Spanien, Georges Cerf, Marc Faure, Fontan, Rebillon.

Renouvellement du Bureau

Les pouvoirs du Bureau expirent le 31 janvier. Le Comité Central avait décidé de procéder au vote pour le renouvellement du Bureau le 21 jan-

vier. Mais il n'y aura pas de séance à cette date, la prochaine séance devant avoir lieu le 4 février.

Le Comité Central, à l'unanimité, proroge les pouvoirs du Bureau actuel du 31 janvier au 4 février.

La situation en Indochine

Le Comité Central a discuté, dans sa séance du 7 janvier, un projet de résolution présenté par le Secrétaire général. A l'issue du débat, il a été décidé que le texte remanié serait adressé à tous les membres du Comité Central, et que le vote aurait lieu au début de la séance du 14 janvier.

En conséquence, le texte ci-dessous a été communiqué, en même temps que la convocation, à tous les membres du Comité :

Au lendemain du débat ouvert devant l'Assemblée nationale à propos du budget des Etats associés, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme observe que la vérité sur la guerre d'Indochine ne peut plus être cachée, et qu'elle inquiète un nombre croissant de personnalités parlementaires.

Il regrette que le Gouvernement, sans réussir à dissimuler son désarroi, ait tenté, sur des points essentiels (situation militaire, armée vietnamienne et troupes suppléatives, transmission des pouvoirs administratifs, sentiments de la population vietnamienne envers la France et à l'égard du gouvernement Bao Dai) d'entretenir des illusions cruellement démenties par la réalité.

La vérité est qu'en dépit des affirmations optimistes, la guerre se poursuit sans perspective de décision, que cette poursuite est chaque année plus coûteuse, qu'au témoignage du rapporteur de la Commission des Finances elle grèvera le budget français de 1952 d'environ 500 milliards, et qu'elle prive la France des effectifs et des cadres indispensables à la reconstitution de son armée.

Le Comité Central rappelle que, depuis cinq ans, il n'a cessé de lancer au Parlement et aux gouvernements successifs des avertissements qu'ils n'ont pas voulu entendre : les occasions de négocier une paix favorable aux intérêts communs de la France et du Vietnam ont été obstinément négligées et, aujourd'hui encore, les Pouvoirs publics, intimement convaincus de la nécessité de terminer la guerre, ne savent ou n'osent en trouver les moyens.

La Ligue des Droits de l'Homme ne peut se rallier ni à la reconquête, manifestement chimérique et grosse de sacrifices multipliés, ni à l'abandon, impraticable dans l'immédiat, livrant aux représailles possibles la population européenne et eurasiennne d'Indochine, et signifiant la renonciation de la France à l'œuvre de progrès matériel et moral qu'en dépit d'erreurs et de fautes elle a réalisée en Indochine.

La Ligue repousse la solution dite de l'internationalisation du conflit, qui appellerait d'autres puissances à intervenir par les armes : non seulement, en effet, une telle intervention, provoquant des ripostes inévitables, ouvrirait la voie à la guerre mondiale, mais, même limitée et localisée, faisant de l'Indochine une seconde Corée, terre de misère et de désespoir, elle achèverait d'y ruiner l'œuvre de la France, d'en bannir tout espoir d'influence française.

La Ligue ne pourrait admettre non plus que le règlement du conflit fût cherché en des négociations avec des puissances étrangères comme la Chine, dont elles paraîtraient reconnaître la suzeraineté sur l'Indochine, et comme les Etats-Unis, où elles prendraient l'apparence d'un marché. Une nation n'est ni un troupeau livrable, ni une marchandise échangeable : les traditions de la France, ses intérêts et sa propre dignité exigent qu'elle respecte le droit du peuple vietnamien à se prononcer lui-même sur son sort.

La seule issue honorable, la seule qui respecte le droit de la France à rester présente en Indochine par ses œuvres humaines et par son esprit émancipateur, reste la négociation avec l'adversaire, en vue d'une trêve qui permette la consultation loyale de la popu-

lation tout entière et l'établissement d'une coopération confiante entre le peuple français et le peuple du Vietnam. La Ligue n'ignore pas qu'il est déjà bien tard. Elle souhaite ardemment que les pouvoirs responsables s'y décident avant qu'il ne soit trop tard.

Le Secrétaire général a reçu un certain nombre de votes.

Se sont prononcés en faveur du projet : MM. Boris, Boucherat, Mme et M. Chapelain, MM. Cotereau, Lauriol, Pansard, Paraf, Pinto et Gueutal.

M. Fontan, qui se prononce également en faveur du projet, écrit :

J'ai examiné le projet de résolution sur la question d'Indochine. Il est temps d'en finir avec une guerre qui ruine notre pays et qui cause tant de deuils, dont on nous cache trop soigneusement l'importance.

Je voterai la résolution qui nous est présentée, et qui est susceptible d'amener une conclusion qui préserverait la dignité de la France et celle du peuple du Vietnam. La solution dite de l'internationalisation du conflit, telle que l'ont mise en lumière les récents débats de l'Assemblée nationale, est évidemment à repousser, mais il n'est pas interdit d'en rechercher, s'il en est besoin, une solution internationale, soit par l'entremise de l'O.N.U., soit par des conversations où seraient conviées toutes les nations intéressées à un règlement pacifique d'une situation qui n'a que trop duré. L'essentiel est d'y mettre fin, au plus tôt, pour l'honneur de la France et pour sa sécurité.

M. Rebillon écrit :

Je vous envoie pour la séance de lundi prochain 14, mon adhésion au projet de résolution sur l'Indochine préparé dans la réunion du Comité Central du 7 janvier.

Je crains à la vérité qu'il ne soit trop tard pour faire accepter au Vietminh la négociation d'une trêve. Il faudrait que le gouvernement d'Ho-Chi-Minh soit libre de ses mouvements, ce qui n'est sans doute pas le cas. Il faudrait aussi que nous ayons un gouvernement résolu à tout tenter dans cette voie, et je ne vois pas comment nous pourrions l'avoir. Mais nous devons persister à indiquer « la seule issue honorable » et à réclamer la vérité sur la situation.

M. Barthélémy et M. Cerf acceptent l'ensemble du projet, mais proposent des amendements.

M. Barthélémy souhaiterait que le projet souligne que « alors qu'on s'est refusé à accorder à Ho-Chi-Minh les concessions qu'il réclamait pour l'indépendance du Vietnam, on soit allé bien au-delà de ces concessions pour donner satisfaction à Bao-Dai ». Il demande également que le projet rappelle que la meilleure partie de nos effectifs militaires est immobilisée en Indochine, et que la guerre qui se poursuit, sans perspective de décision, est chaque année plus ruineuse en vies humaines. Le Figaro du 16 janvier donne le chiffre de 30.000 tués, dont 1.200 officiers, en cinq ans; ruineuse pour le budget : 500 milliards de dépenses prévues pour 1952.

M. Cerf écrit :

Je suis d'accord, dans l'ensemble, avec votre projet de résolution concernant l'Indochine; mais un amendement me paraît nécessaire pour stigmatiser la source

de corruption qu'est cette horrible guerre. Par exemple, en adjonction au 3^e paragraphe, je propose :

« La vérité est aussi que cette guerre, par le trafic sur les piastres, en particulier, alimente de puissantes organisations de corruption politique, et que trop de gens sont directement, ou indirectement, intéressés à ce qu'elle continue. »

Sur la proposition du *Président*, rappelant que le débat général ne doit pas être rouvert, le Comité passe à l'examen du projet de résolution, paragraphe par paragraphe.

Le *paragraphe 1* est adopté sans observation.

Au *paragraphe 2*, le Comité décide de supprimer les mots « sans réussir à dissimuler son désarroi ».

Paragraphe 3 : les amendements proposés par MM. Barthélémy et Cerf s'appliquent à ce paragraphe.

M. Emile Kahn est d'accord sur le fond avec l'amendement de M. Cerf, mais il pense que la question soulevée ne trouve pas sa place dans cette motion. Il demande au Comité d'y consacrer prochainement un débat spécial.

Le premier amendement de M. Barthélémy répète des choses qui ont déjà été dites en des résolutions précédentes. Quant au second, il devrait être retenu, et on doit rappeler, en effet, les sacrifices en hommes que la France a consentis en Indochine. Il est, toutefois, difficile de donner un chiffre, car nous n'avons pas de renseignements certains, ceux que donne le Gouvernement étant inférieurs à ceux que le général de Lattre a produits aux Etats-Unis, les uns et les autres inconciliables avec les pertes avouées après certaines opérations.

M. Labeyrie propose d'indiquer que la guerre est « chaque année plus meurtrière et plus coûteuse ». En ce qui concerne les dépenses militaires, elles figurent à différents chapitres du budget; on prévoit notamment 10 milliards pour le change de la piastre. Le chiffre de 500 milliards sera largement dépassé.

M. Grumbach pense que l'aveu que « la guerre se poursuit sans perspective de décision » ne peut que pousser l'adversaire à raidir son attitude.

M. Emile Kahn répond que celui-ci n'ignore pas la situation, et que d'ailleurs elle a été révélée publiquement à l'Assemblée.

M. Rivet comprend les scrupules de M. Grumbach, mais il ne faut pas oublier un fait essentiel : le Vietminh connaît notre situation, il sait aussi que nous pouvons prolonger la guerre pendant très longtemps. Or, il en est fatigué autant que nous. Il craint les destructions auxquelles le pays est exposé. Il redoute l'invasion chinoise, même communiste. Si la France changeait aujourd'hui de politique, elle pourrait reconquérir au Vietnam certaines amitiés qui ne sont pas définitivement perdues.

Le Comité repousse le premier amendement de M. Barthélémy, disjoint l'amendement proposé par M. Cerf et adopte le paragraphe 3 avec la rédaction proposée par M. Labeyrie.

Le *paragraphe 4* est ensuite adopté. Le mot « obstinément » est supprimé.

Se sont abstenus : MM. René Georges-Etienne, Grumbach, Gombault, H. Lévy, Ségelle et Zousmann.

Le *paragraphe 5* est adopté à l'unanimité. *M. Grumbach* s'abstient.

Paragraphe 6 : *M. Gombault* rappelle, qu'en fait, des interventions de puissances étrangères dans la guerre du Vietnam se sont déjà produites. Il est évident que s'il n'existait pas une puissance qui fournit des armes au Vietminh, celui-ci ne pourrait poursuivre la lutte. On ne peut donc pas affirmer que l'intervention de puissances étrangères dans ce conflit « ouvre la voie à la guerre mondiale », mais « qu'elle aggrave la situation internationale ».

M. Paul-Boncour craint que si la Chine en vient à envahir l'Indochine, nous ne soyons obligés d'accepter l'internationalisation du conflit. L'adoption de ce paragraphe lui paraît donc un peu imprudente.

M. Ségelle est du même avis. L'internationalisation du conflit est déjà en partie réalisée. Elle ne dépend d'ailleurs pas de nous. Il ne lui paraît pas opportun de comparer l'Indochine à la Corée, et il souhaiterait que le texte dit simplement qu'une extension du conflit risquerait de faire de l'Indochine « une terre de misère et de désespoir ».

M. Labeyrie propose la rédaction suivante :

« La Ligue s'élève contre toute solution de nature à conduire d'autres puissances à intervenir par les armes », et, à la fin du paragraphe « achèverait de ruiner, sans espoir de retour, l'œuvre matérielle et culturelle de la France ».

Dans le même paragraphe, *Mme Suzanne Collette-Kahn* propose de remplacer la formule « ouvrirait la voie à la guerre mondiale » par « aggraverait les risques de guerre mondiale ».

M. Grumbach demande, lui aussi, que la Ligue se prononce nettement contre toute internationalisation du conflit et toute intervention qui, venant du bloc oriental ou du bloc occidental, aggraverait dangereusement les risques d'une guerre généralisée et achèverait de ruiner l'Indochine.

Mme Odette Merlat émet l'avis que, sans préciser autant que le fait M. Grumbach, on pourrait indiquer simplement que la Ligue repousse toute initiative qui appellerait d'autres puissances, « quelles qu'elles soient », à intervenir par les armes.

M. René Georges-Etienne considère que, dans l'ensemble, les textes proposés ne sont pas très

différents de celui du Secrétaire général. Ce que nous ne voulons pas, c'est que le Gouvernement français prenne une initiative quelconque qui aurait pour effet d'internationaliser le conflit.

M. René Georges-Etienne estime, d'autre part, qu'on ne peut établir de comparaison entre l'Indochine et la Corée. La phrase, telle qu'elle est rédigée, semble condamner implicitement l'intervention de l'O.N.U. en Corée.

M. Boissarie rend le Comité attentif au fait que le mot « internationalisation » a deux sens : il y a l'internationalisation de fait, que condamne le projet de résolution — mais le mot a un sens plus large : il y a une internationalisation de droit, mettant en jeu la sécurité collective.

Pour éviter toute équivoque, M. Boissarie propose donc la rédaction suivante :

« La Ligue repousse toute solution qui amènerait d'autres puissances à intervenir... » sans que le mot « internationalisation » figure dans le texte.

Comme M. René Georges-Etienne et le D^r Ségelle, M. Boissarie propose en outre de supprimer les mots « seconde Corée ».

Le Secrétaire général reconnaît que l'expression « internationalisation » est équivoque. Mais c'est l'expression en usage ; il ne voit aucun inconvénient à la remplacer par la formule de M. Boissarie. Quant à l'allusion à la Corée, il indique aux absents lors du premier débat, qu'elle lui a été suggérée. Il est tout prêt à y renoncer. Mais il repousse les intentions insidieuses qu'on lui prête : le Congrès unanime a enregistré les effets de la guerre en Corée : allons-nous corriger sa déclaration ?

M. René Georges-Etienne et M. Grumbach contestent la valeur de la résolution du Congrès, que le Comité peut toujours remettre en cause.

Le Secrétaire général répond que le Congrès est une instance supérieure au Comité Central.

Le paragraphe 6, mis aux voix, est adopté sous la forme suivante :

« La Ligue repousse toute initiative qui appellerait d'autres puissances, quelles qu'elles soient, à intervenir par les armes ; non seulement, en effet, une telle intervention, provoquant des ripostes inévitables, aggraverait dangereusement les risques de guerre mondiale, mais, même limitée et localisée, faisant de l'Indochine une terre de misère et de désespoir, elle achèverait d'y ruiner l'œuvre de la France, d'en bannir tout espoir d'influence française. »

Sur le paragraphe 7, M. Paul-Boncour observe que la reconnaissance de Mao-Tsé-Toung est la condition même d'un règlement du conflit. Des conversations avec la Chine de Mao sont indispensables.

M. Gombault pense également que si la Chine a la possibilité d'intervenir pour hâter la fin du

conflit, que nous désirons tous, nous ne saurions renoncer à cette intervention.

Le Secrétaire général répond que la population vietnamienne ne veut être livrée ni à la Chine, ni aux Etats-Unis.

M. Labeyrie, pour sa part, trouve le texte du paragraphe excellent et conforme à la doctrine de la Ligue. Nous devons considérer l'Indochine comme un Etat indépendant, et repousser toute possibilité de suzeraineté étrangère.

La première phrase du paragraphe 7, est rédigée comme suit :

« La Ligue ne pourrait admettre non plus que le règlement du conflit fût recherché auprès de puissances étrangères en des négociations qui paraîtraient reconnaître leur suzeraineté sur l'Indochine ».

Le paragraphe est ensuite adopté.

Paragraphe 8 :

M. Gombault est d'accord dans l'ensemble avec le texte proposé. Il souhaiterait toutefois deux additions : la première indiquant que la négociation doit avoir lieu « sous le contrôle de puissances neutres ou de l'O.N.U. » — la seconde précisant que le peuple du Vietnam doit être indépendant « dans le cadre de l'Union française ».

M. Emile Kahn, personnellement, ne peut accepter ces deux amendements, car, sous cette forme, ils vont à l'encontre de la résolution dans son ensemble.

M. Labeyrie considère que ces précisions sont inutiles. Si des négociations sont entamées, nous pourrions alors préciser notre position sur ces différents points. Mais nous ne pouvons, d'entrée de jeu, formuler des exigences qu'Ho-Chi-Minh n'acceptera pas.

M. Emile Kahn demande au Comité d'écarter la première addition de M. Gombault. En ce qui concerne la seconde, il accepterait la formule suivante : « le peuple du Vietnam, indépendant dans le cadre de l'Union française », étant entendu que cette indépendance ne serait pas de façade comme aujourd'hui, mais véritable.

Le paragraphe 8, mis aux voix avec l'addition proposée par le Secrétaire général, est adopté.

M. Dejonkère s'abstient. Il avait été convenu, dit-il, que le débat ne serait pas rouvert et que le Comité se bornerait à voter sur le texte proposé. Les membres du Comité qui n'assistent pas à la séance ont reçu le projet de résolution et ont donné leur vote. Le texte a été ensuite modifié sur la proposition de membres du Comité qui n'avaient pas assisté à la séance précédente. C'est pour marquer sa protestation que M. Dejonkère s'est abstenu sur le dernier paragraphe.

Le Président met ensuite aux voix l'ensemble de la résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Effectifs et pertes

« Quant aux effectifs, on constatera que, pour la seule armée de terre, ils ont dépassé en 1951 le chiffre de 170.000 hommes. Pour 1952, je crois pouvoir soutenir, contrairement à l'opinion exprimée dans les rapports, ayant eu à connaître l'état réel des effectifs, qu'au 1^{er} décembre 1951, ils atteignaient 195.512 officiers, sous-officiers et soldats. Si nous en jugeons par les nouvelles qui nous parviennent depuis quelque temps, il faut des renforts nouveaux, si l'on en trouve. En tout cas, le chiffre de 200.000 hommes, pour la seule armée de terre, sera largement dépassé. »

Ed. DALADIER, Assemblée Nationale, 28 déc. 1951.

Le total des pertes de 1945 au 15 décembre 1951, suivant les données du ministre des Etats Associés, s'élève à 28.826 hommes, dont 1.014 officiers.

Suivant le général de Lattre de Tassigny (déclaration du 21 septembre 1951, à Washington), il fallait compter « 38.000 tués, dont plus de 20.000 jeunes citoyens français ».

Le chiffre officiel des pertes pour 1950 est de 8.749 hommes, alors que, pour Cao-Bang seulement, en deux jours, il fallait compter 4.800 tués et disparus !

Le général de Lattre ne comptait que les tués. Il en va de même sans doute (bien qu'il évite toute précision) pour le ministre des Etats associés. Il serait pourtant indispensable, pour mesurer les vides dans les effectifs et les cadres, d'y ajouter les disparus, les prisonniers et les blessés indisponibles. Enfin, il faudrait tenir compte des malades devenus inaptes.

C'est ainsi que, dans certaines unités d'occupation en Autriche, au cœur de l'été, tel bataillon ne comptait plus qu'un officier et un sous-officier, trop absorbés par la besogne administrative pour trouver le temps d'instruire les hommes.

Que signifie dès lors la formation annoncée d'unités nouvelles dans l'armée métropolitaine ?

CONSEQUENCES

Tandis que continue ce mouvement qu'il faut bien appeler de son nom, qui est une insurrection populaire, qui est même peut-être une insurrection nationale, qui est un mouvement large et profond, analogue à tous les mouvements qui, depuis quelques années, se sont emparés de tout le continent asiatique, tandis que continue cette action considérable diurne et nocturne, aussi bien par les batailles rangées que par les guerillas, que se passe-t-il ?

Il se passe que, en dehors même des pertes humaines et des sacrifices financiers, la situation de la France en Europe, peut-être même sa situation dans l'ensemble de l'Union française, risquerait d'être compromise à bref délai.

Car enfin, les chiffres ont leur éloquence : 7.000 officiers, 32.000 sous-officiers, 134.000 soldats professionnels, tous engagés et rengagés. Cela, mesdames, messieurs, c'est l'encadrement et la force véritable de dix divisions de l'armée française, ces dix divisions que nous ne pouvons fournir pour la défense de l'Europe occidentale et qui ont conduit la politique américaine à former le projet de ce réarmement de l'Allemagne que beaucoup d'entre vous peuvent accepter, mais contre lequel je ne cesserai de m'élever, au moins tant qu'une véritable armée française n'aura pas été constituée.

Dans le même temps où nous sommes dans l'impossibilité de consentir en Europe le même effort que nous faisons en Indochine, on nous a parlé souvent — on le fait un peu moins depuis quelques jours, on en a parlé pendant cinq ans presque quotidiennement, en termes inspirés plus ou moins de l'Apocalypse — on nous a décrit, on nous décrit encore la menace d'une agression russe.

Si nous sommes en quelque sorte prisonniers de la rizière indochinoise ; si nous ne pouvons assurer aux divisions françaises d'Allemagne occidentale l'encadrement total dont elles ont besoin, même si leur armement n'est pas celui que nous pourrions désirer et s'il faut trois ou quatre ans pour armer cette Allemagne ; si, en vérité, l'invasion russe que l'on nous prêche depuis tant d'années venait à se produire, je me demande dans quelle situation serait la défense de l'Europe occidentale, dont on parle plus souvent dans la presse qu'on ne la réalise dans les faits.

Je suis donc conduit naturellement à me poser la question du réarmement de l'Allemagne.

On commencera sans doute à lui accorder une douzaine de divisions légères, puis à mesure que nous poursuivrons notre effort à 12.000 kilomètres de la métropole, on s'adressera bien entendu de plus

en plus à ce pays à qui, sept ans à peine après sa capitulation, tous les vainqueurs prodiguent leurs avances et peut-être un jour, après avoir tant parlé d'intégrer l'Allemagne à l'Europe, c'est l'Europe qui se trouvera finalement intégrée à l'Allemagne.

Voilà certes, des conséquences, sur la politique générale, de l'effort démesuré, selon moi, que nous faisons en Indochine depuis tant d'années.

On parle beaucoup des territoires d'outre-mer et l'on a raison. On parle beaucoup de l'Afrique du Nord.

Il est certain que c'est en Afrique que réside l'avenir de notre pays.

Si des troubles, des mouvements graves fomentés par des puissances étrangères ou par certains mouvements — Ligue arabe ou autres — venaient à se produire, croyez-vous qu'il serait prudent de laisser l'essentiel de nos forces à 12.000 kilomètres de la métropole au lieu de les consacrer à la défense de ces territoires sans lesquels la France serait réduite au rang de l'Espagne, si ce n'est à celui du Portugal ?

Ed. DALADIER, Assemblée Nationale, 28 décembre 1951.

LES FORCES AUTOCHTONES

Mais la grande idée qui a été défendue, qui l'est encore, dont je reconnais que, sur le plan logique, elle avait, au moins il y a quelque temps, sa valeur, c'est que nous continuions l'effort en Indochine dans la pensée que se formerait, sous l'égide de Bao-Daï et de son gouvernement, une armée nationale du Vietnam qui, progressivement, viendrait relever le corps expéditionnaire français.

Qu'en est-il à cet égard ? Ici, mesdames, messieurs, il suffit de consulter les chiffres.

Cette armée nationale du Vietnam compte, au total, 34 bataillons d'infanterie groupés en quatre divisions, toutes incomplètes si l'on se place au point de vue du matériel de liaison, de transmission, de génie, d'intendance et des autres services. J'observe que cette armée nationale qui groupe ainsi, en 1951, 78.000 hommes de troupes régulières, c'est l'armée d'un peuple de 23 millions d'habitants.

La situation sera-t-elle meilleure l'an prochain ?

Je n'ai pas l'habitude de discuter ainsi sur les événements futurs. Mais enfin, quand je lis dans les journaux du Vietnam qu'on a formé des camps où se présentent des recrues dont l'instruction militaire est limitée à deux mois; quand je lis dans la presse officielle du Vietnam, comme une sorte de communiqué de gloire, qu'à l'école interarmes de Dalat se sont présentés 65 fonctionnaires qui ont été admis au premier concours de l'école; quand je lis que les jeunes gens qui se présentent, qui répondent à l'offre qu'on leur fait de s'inscrire à cette école n'y restent en général que quelques semaines — la valeur de deux mois environ — je me demande à quelle époque, au bout de combien d'années, cette armée nationale du Vietnam cessera d'être un mythe pour devenir une réalité dans l'intérêt du Vietnam et dans l'intérêt de la France.

Ed. DALADIER, Assemblée Nationale, 28 déc. 1951.

*
**

Ce que je sais, par expérience, c'est que, en 1950, il y a donc un an, lorsque nous étions en Indochine, 12 bataillons à peine de l'armée nationale vietnamienne étaient constitués. Un général, du reste, le général Giao, avait été sacré en grande pompe général de l'armée nationale vietnamienne. Depuis, par suite de désaccords politiques, il a quitté son propre pays et vit en France.

Nous ne nous opposons pas, en principe, à l'armée nationale vietnamienne.

Nous relèverons, tout de même, la thèse politique selon laquelle il faut créer une armée nationale vietnamienne suffisamment puissante pour qu'elle soit en mesure, progressivement, d'assumer ses responsabilités.

Si certains veulent entretenir cette illusion, la guerre d'Indochine risque de durer fort longtemps; je tiens à le souligner.

Le plus important, c'est qu'on demande au budget français 48 milliards de francs pour subventionner une armée dont les effectifs sont plus théoriques que réels, dont l'efficacité militaire est plus que discutable et où une préparation militaire accélérée ne saurait compenser les impossibilités fondamentales d'un pays divisé en proie à une crise de conscience...

...Et puis, ne le cachons pas, je sais aussi comment on utilise les crédits prélevés sur le Trésor français. Je ne crois pas que ce soit dans l'organisation de manifestations somptuaires qu'on puisse leur donner leur pleine efficacité... (1)

D^r Léon BOUTBIEN, à l'Assemblée Nationale, 29 décembre 1951

*
**

L'ARMEE REGULIERE VIETNAMIENNE. — L'armée régulière vietnamienne est théoriquement composée de 25 bataillons de 800 hommes chacun. Soit 20.000 hommes. Pratiquement, elle comprend 16 bataillons à peine, dont trois ou quatre environ sont utilisés en opérations (3.000 hommes). La crainte du noyautage vietminh explique cette précaution. Le commandement français entend d'ailleurs réduire les risques au minimum; craignant de voir les équipements, le matériel, les effectifs passer au Vietminh, il s'est décidé à ralentir le plus longtemps possible la formation de cet appareil militaire vietnamien qui devait, disait-on, assurer la relève de l'armée française. C'est peut-être le paradoxe le plus extraordinaire d'une situation absurde. Il revêt deux aspects principaux : le blocus des importations d'armes et le sabotage de l'armée vietnamienne.

Il est absolument interdit au gouvernement vietnamien d'acheminer des armes. Un capitaine appartenant au cabinet militaire du haut-commissariat est chargé de refuser toutes les autorisations. Si, malgré tout, des commandes sont passées en France, aucune ne peut aboutir. On les bloque, soit en agissant directement à la métropole, en faisant pression sur les sièges sociaux des entreprises ou les bureaux d'achat à Paris, soit en menaçant de couper aux usines avec lesquelles ces maisons sont en rapport, les approvisionnements en acier et en matières premières. (Ce fut notamment le cas pour deux importantes sociétés de Saïgon).

Une autre méthode consiste à donner l'ordre aux banques locales de refuser tout accreditif ou autorisation d'escompte aux maisons importatrices. Plus simplement encore, on refuse de fournir au gouvernement vietnamien l'argent destiné à payer les commandes. C'est ainsi qu'en décembre 1950 fut passée une commande portant sur 10.000 mitrailleuses Hotchkiss. La somme nécessaire fut refusée.

*
**

LES FORCES SUPPLETIVES. — Les forces irrégulières sont représentées par les grandes formations militaires caodaïstes, des Hoa-Hao, Bin-Xuyen et catholiques. L'état-major français n'ignore pas l'hostilité de ces forces à la politique actuelle de la France et s'efforce de ne pas les armer ou de les armer le moins possible.

Sur 15.000 soldats Hoa-Hao, 8.000 seulement sont équipés. Sur 15.000 hommes composant les unités mobiles des chrétiens, 5.000 sont armés. A Phat-Diem, 4.000 hommes armés et 10.000 environ non armés. Sur 30.000 soldats caodaïstes, 17.000 sont armés alors que 13.000 hommes sont utilisables immédiatement et que l'état-major caodaïste dispose d'environ 100.000 hommes de réserve.

La politique systématiquement dirigée contre ces forces depuis quelque temps est particulièrement significative de l'inquiétude du haut commissariat. Il s'agit de réduire une menace potentielle. C'est ainsi que pour créer le 15^e bataillon de l'armée régulière vietnamienne, il fut demandé aux caodaïstes de fournir en totalité hommes, équipements, armes. En juillet 1951, les troupes catholiques de Phat-Diem furent désarmées.

(1) Le docteur Léon Boutbien, député socialiste de l'Indre, auparavant représentant de l'Indochine à l'Assemblée de l'Union française, a été le seul de son groupe à voter avec le gouvernement contre la proposition Daladier. Ses observations sur l'armée vietnamienne, comme sur les forces supplétives, ne peuvent donc être attribuées à un parti-pris d'opposition à la politique suivie en Indochine.

Il n'est pas inutile de rappeler que toutes ces formations politico-religieuses qui, sans jamais avoir été très favorables à la politique française, lui deviennent de plus en plus hostiles, contrôlent environ 20 % de la population totale du Vietnam. (1)

La vérité sur l'Indochine, *Franc-Tireur* du 22-12-51).

*
**

...Il s'agit d'encourager comme hier les Hoa-Hao, les Cao-daïstes, les brigades de défense de la chrétienté, pour ne parler que des forces qui ont une armature solide et à peu près organisée et en négligeant les innombrables troupes de brigands — je tiens ce terme pour exact — qui se mettent temporairement au service de la France et qui, lorsqu'elles ne trouvent pas les satisfactions suffisantes, changent de camp avec une rapidité déconcertante.

Ce qui m'inquiète, c'est de constater que l'on prévoit, non pas une augmentation de solde pour les garde-voie ou les sapeurs routiers, mais une augmentation des effectifs des forces supplétives.

Là, vraiment, se pose un problème politique. Voulons-nous, oui ou non, organiser une armée nationale vietnamienne ?

Si nous le voulons, il n'y a aucune raison valable pour encourager la formation et l'organisation de forces supplétives sur lesquelles — il faut bien en convenir — le contrôle politique est des plus réduits. Nous en avons fait des expériences particulièrement tragiques sur lesquelles je ne veux pas insister mais que tous ceux qui connaissent l'Indochine ont présentes à l'esprit.

D^r L. Boutbien, *Assemblée Nationale*, 29 décembre 1951.

UNE POLITIQUE SANS EXEMPLE

Ainsi, la situation me paraît claire. Ces pertes humaines, ces dépenses qui dépassent le montant du fonds de modernisation et d'équipement comme l'ensemble des crédits votés pour les dommages de guerre, ont-elles du moins pour but, sinon pour résultat, de défendre une grande politique, la présence française en Asie, et aussi de grands intérêts économiques et politiques à caractère national ?

Non ! Nous pratiquons dans ce pays une politique sans exemple dans l'histoire d'aucun peuple, car nous prodiguons le sang de nos soldats et les ressources des contribuables français pour assurer de notre vivant la transmission paisible et fructueuse d'un héritage français à des gouvernements dont le but essentiel paraît être de se plaindre chaque jour de ne pas avoir encore assez d'indépendance et qui, hier, prétendaient obtenir l'égalité avec la France et traiter avec elle par l'intermédiaire d'ambassadeurs qu'ils installeraient à Paris.

Si le sujet n'était point aussi grave, me référant à une comédie de Molière, je dirais que cela ressemble singulièrement à la politique illustrée par celle que Georges Dandin appliquait dans son propre ménage.

Ainsi, voilà à quoi aboutit cet effort que je considère comme démesuré.

Devons-nous continuer encore longtemps cette politique ?

On me répondra qu'il y a autre chose que les intérêts politiques et matériels que nous avons abandonnés, que cette armée française défend la liberté et protège par son effort, non seulement l'Indochine, mais toute la péninsule du Sud-Est asiatique.

Quelques-uns même, disent que, grâce à cet effort, la Russie ou la Chine communiste ne peuvent envahir l'Inde, oubliant, d'ailleurs, dans cette belle déclaration, que l'Inde, jusqu'à présent, s'est refusée à reconnaître l'un quelconque des gouvernements que nous avons créés en Indochine.

Croisade de la liberté ? Dans l'histoire, les croisades se sont toujours mal terminées...

Edouard Daladier, *Assemblée Nationale*, 28 décembre 1951.

(1) Nous ne saurions trop recommander la lecture de la série d'articles parue sous ce titre dans *Franc-Tireur* en décembre. C'est l'œuvre collective d'un groupe de jeunes Vietnamiens soucieux d'obtenir que l'indépendance solennellement proclamée cesse enfin d'être une fiction. Opposés au vietminh, mais édifiés sur la personnalité de Bao-Daï et l'inconstance de son gouvernement, avides de liberté et de propreté, sachant voir et décrire, osant dire ce qu'on tait et montrer au vrai ce qu'on défigure, ils ont pensé, en édifiant les Français sur la valeur exacte de la propagande officielle, servir à la fois leur patrie, la France et la paix. Leur exposé des moyens employés pour paralyser l'administration vietnamienne et maintenir l'autorité réelle entre des mains françaises, entièrement confirmée par les informations directes qui nous parviennent d'Indochine, est malheureusement trop long pour être reproduit ici. Il serait désirable que toute la série des articles fût rassemblée en brochure.

L'Affaire de Tunisie

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, anxieux du sang qui coule en Tunisie, prend note des déclarations apaisantes faites à peu près dans le même temps, à la tribune par le Président du Conseil, en Tunisie par les dirigeants du Néo-Destour.

Reste maintenant à passer aux actes.

Il ne suffit pas, en effet, de désavouer implicitement la Note équivoque du 15 décembre et les démarches comminatoires auprès du Bey, ni de déplorer les violences déchaînées. Il faut reconnaître qu'à l'origine immédiate des troubles, il y a bien eu les appels à l'action de Bourguiba, mais qu'il y avait eu, pendant des années, de vains appels à l'esprit de justice ; que, depuis dix-huit mois, un esprit nouveau de conciliation avait éveillé de grands espoirs d'entente ; que la Note du 15 décembre, interprétée comme un recul, et le rappel du Résident, considéré comme un désaveu, avaient causé une déception profonde ; enfin, que l'intransigeance impérieuse des instructions données pendant la crise ministérielle ont suscité le désespoir. Il faut reconnaître, comme la Ligue l'affirmait déjà en 1935, à propos d'autres crises en Tunisie, que « les provocations, loin d'éviter les troubles, les suscitent ». Il faut rapporter les mesures qui, en brisant net les conversations entamées, ont fait le jeu des agitateurs.

Il faut reprendre les négociations. Il faut les conduire en pleine conscience des changements survenus dans les esprits depuis 1881, date du traité de protectorat, quant aux rapports entre les nations d'Europe et les peuples d'Afrique. Il faut se convaincre que les aspirations de ces derniers à l'égalité réelle des droits et à l'entière liberté de s'administrer ne peuvent plus être méconnues sans mettre en cause l'existence de l'Union française.

La Ligue sait quels titres la France s'est acquis outre-mer par ses œuvres de progrès humain. Elle n'ignore ni le danger de régression que porte en soi un fanatisme qui se propage à travers l'Afrique du Nord, ni l'oppression que ferait peser sur le peuple tunisien un féodalisme redevenu maître d'exploiter à son gré le pays, ni les convoitises étrangères qui guettent la Tunisie.

Mais elle constate, là comme ailleurs, que l'obstination à maintenir des privilèges surannés, la complaisance à soutenir jusqu'en leurs abus des intérêts particuliers et le recours incansidéré à la force, au lieu d'écartier ces dangers, les aggravent.

Elle attend des Pouvoirs publics, pour la Tunisie comme pour toute l'Union française, non des atermoiements et des renvois à la suite, mais la définition précise et l'exécution assurée à tous les degrés de la hiérarchie d'une politique cohérente de collaboration, fondée sur le principe énoncé par la Constitution de la République : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ».

(24 janvier 1952.)

D'un Français de Tunisie :

« Nous vivons des jours extrêmement pénibles, chaque soir apporte son contingent de victimes, ici ou là. Je ne sais par quel bout commencer. Ce qui paraît dans *Le Monde* comme information, sous la rubrique du correspondant particulier, est objectif. Les autres sources, officielles ou non, peuvent être suspectes.

« La cause immédiate des manifestations dans la rue et des drames qui se déroulent, ce sont évidemment les appels à l'action de Bourguiba. Mais, avant ces appels à l'action, il y avait eu des mois et des années d'appel à la conciliation, à la justice de la France — sans effet, ni sur le gouvernement français, ni sur l'opinion publique française. Quand il a été question de réformes, une campagne formidable d'hostilité, et on peut dire de haine, a été déclenchée à Tunis et à Paris par les élus de la majorité de la colonie française. Nous payons ces fautes. »

« ... Et dire qu'il a fallu ces excès pour que la France commence à s'intéresser à la Tunisie. C'est d'ailleurs toujours comme ça. Mais quelle douleur pour nous qui travaillons sans répit au rapprochement des Tunisiens et des Français pour l'établissement d'un régime de liberté ! Tout va-t-il s'effondrer comme en 1911, en 1922, en 1938, et j'en passe ?

« ... Ne craignez pas de dire que, si les Tunisiens ont adopté des attitudes de violence et se réjouissent de leurs martyrs, c'est en désespoir de cause et pour n'avoir pu se faire entendre à Paris et ailleurs d'une autre manière. Il semble qu'ils aient eu terriblement raison, puisqu'on parle d'eux et de leurs revendications à propos de sang versé... »

Une motion de la Section de Tunis

« La Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen,

« Toujours indéfectiblement attachée à la notion de la garantie des droits de l'homme,

« Prend acte de la déclaration par laquelle M. Edgar Faure, Président du Conseil, à la tribune de l'Assemblée Nationale, soulignait le caractère provisoire des mesures d'éloignement prises récemment, et regrettait que les circonstances l'y aient amené ;

« Emet le vœu que l'apaisement des esprits ramène rapidement au respect de la garantie de la personne humaine et de la liberté individuelle,

« Appelle tous les hommes de bonne volonté, à quelque bord qu'ils appartiennent, à concourir à mettre fin à cet état de tension à la faveur duquel des éléments troubles se livrent à des actes inqualifiables,

« Considère en effet que, seule, la trêve dans les cœurs et les esprits, recréera l'ambiance de sérénité nécessaire pour une conciliation que la Ligue des Droits de l'Homme appelle de tous ses vœux, en communion certaine avec les hommes de bonne volonté,

« La Ligue des Droits de l'Homme ne peut que condamner formellement les actes de violence d'où qu'ils viennent, et salue respectueusement, en terminant, la mémoire de ceux qui sont tombés à leur poste et des innocentes victimes des événements actuels. »

(24 janvier 1952.)

La genèse du drame

CAUSES LOINTAINES

La cause lointaine de ces troubles nous semble d'abord résider dans l'incertitude qui a pesé sur l'interprétation qu'il convenait de donner à la note par laquelle le Gouvernement français a répondu le 15 décembre dernier au Gouvernement tunisien. Le seul fait que de part et d'autre on ait beaucoup discuté sur le sens qu'il convenait de donner à cette Note montre qu'elle n'avait pas été rédigée dans des termes tels qu'ils ne puissent avoir aucune équivoque et qu'aucun malentendu ne pourrait naître.

Vous connaissez la critique fondamentale qui a été faite du côté du Gouvernement tunisien à l'adresse de cette Note. On a dit : on essaie maintenant de nous imposer une nouvelle notion, la notion de co-souveraineté.

Du côté du Gouvernement français, en s'en tenant à la lettre même de la Note, on a pu dire légitimement que la notion de co-souveraineté ne se trouve pas dans cette Note, et c'est exact.

Mais pour apprécier vraiment cette Note, il faut tout de même la rattacher aux circonstances dans lesquelles elle a été publiée et aux événements qui s'étaient déroulés auparavant.

Or, il ne faut pas oublier qu'au mois d'août 1950 avait été publié un communiqué commun du Gouvernement tunisien et de la Résidence générale de France à Tunis, aux termes duquel on s'engageait à entrer dans la voie de conversations afin de promouvoir un certain nombre de réformes devant conduire par étapes — je crois que ce sont les termes à peu près exacts de la Note du 15 août 1950 — à l'autonomie interne de la Tunisie.

Cette notion d'autonomie interne ne se retrouve pas dans la Note du 15 décembre, et c'est une des raisons pour lesquelles on a pu craindre qu'il y ait recul, retour en arrière et changement de politique.

Ce n'était peut-être pas dans les intentions du Gouvernement français, mais, du fait même de ses obscurités, la Note pouvait être interprétée ainsi, d'autant plus que, dans ce même texte, on a envisagé une prorogation de l'assemblée du Grand Conseil dont on sait qu'elle était discréditée dans l'opinion publique tunisienne.

Ce sont certainement ces premières déceptions qui ont suivi la publication de la Note du 15 décembre, qui ont contribué à créer un certain climat d'agitation en Tunisie, d'autant que cette réponse est venue après de très longs délais.

J'ai cité quelques dates : août 1950 ; puis la remise du memorandum tunisien le 31 octobre 1951 ; la réponse française le 15 décembre 1951. Vous voyez que ces conversations ont traîné en longueur pour n'aboutir finalement qu'à une réponse jugée décevante.

Il n'est pas étonnant qu'à la suite de ces attermoissements et d'une réponse aussi vague, se soit manifesté un grand mécontentement au sein du gouvernement et dans le peuple tunisien.

Et puis, vous avez vu les suites, vous avez vu que, malheureusement, ce que nous avions redouté, que les craintes que nous avions exprimées dès le lendemain même de cette réponse française du 15 décembre, tout cela s'est trouvé justifié.

Nous avons dit alors : par la déception que vous allez provoquer, vous allez faire le jeu de ceux qui se sont toujours refusés à envisager la possibilité de négocier avec la France, vous allez priver de leurs meilleures armes ceux des Tunisiens qui veulent négocier avec nous et n'entendent réaliser des réformes que dans le cadre des accords avec la France, vous allez provoquer l'alignement sur les nationalistes extrémistes et sur tous ceux qui souhaitent la politique du pire.

Car enfin, ce n'est un secret pour personne, le parti que l'on critique beaucoup aujourd'hui, dont on critique en particulier le chef, est profondément différent de certains autres partis tunisiens.

Lui, admet la possibilité de négocier, tandis que d'autres posent comme exigence première la reconnaissance préalable de l'indépendance de la Tunisie et l'abolition du traité de protectorat.

C'est vers ces hommes-là que l'on risque de rejeter ceux qui ont tenté de négocier avec nous, si on leur donne l'impression que la négociation n'aboutira à rien.

On dirait qu'on a pris soin de faire le jeu de nos pires adversaires en rejetant ceux qui veulent négocier avec nous vers ceux qui poussent depuis toujours à une politique de rupture avec notre pays.

Nous voudrions être renseignés sur les conditions qui nous paraissent assez obscures, dans lesquelles toutes ces mesures ont été décidées et ensuite appliquées...

Nous avons fait l'expérience, dans d'autres pays, à propos d'autres territoires de l'Union française, de la politique qui consiste à ne vouloir négocier qu'avec des hommes que l'on estime d'avance prêts à accepter toutes les conditions. On s'aperçoit ensuite que ces hommes sont sans autorité réelle sur la population, qu'ils ne sont pas capables de rallier leur peuple à une politique favorable à notre pays et à une politique d'Union française.

On s'aperçoit finalement aussi que, précisément parce qu'ils n'ont pas d'autorité sur leur pays, ces hommes s'engagent dans une politique de surenchère nationaliste, ils deviennent plus exigeants encore que ceux avec lesquels on a d'abord refusé de négocier, et on leur accorde, mais trop tard et sans résultat plus que ce qu'on avait commencé par refuser à d'autres.

Robert VERDIER, à l'Assemblée Nationale, 22 janvier 1952.

CAUSES IMMEDIATES

Lorsque, le 13 janvier, M. de Hautecloque débarqua du croiseur *Marceau*, il fut accueilli par un déploiement extraordinaire de forces militaires. Le nouveau Résident général se rendit au palais beylical pour y présenter ses lettres de créance. Il y fut reçu fort froidement. Selon l'usage, le texte de son allocution avait été communiqué la veille au bey qui y remarqua des expressions telles que « *liens perpétuels* » et « *souveraineté beylicale* » (au lieu de souveraineté tunisienne). Il fit savoir qu'il refuserait de répondre à un tel texte. On se passa donc de discours. Désormais, le Gouvernement tunisien était éclairé sur les intentions du Gouvernement français, et MM. Salah ben Youssef et Badra, qui avaient assisté à l'audience par courtoisie, prenaient l'avion pour Paris. Ce départ n'avait rien d'improvisé. Depuis plusieurs jours, le ministère avait arrêté son plan d'action à l'O.N.U. et mis au point le texte de sa protestation.

Par une coïncidence tragique, au moment où les deux ministres s'efforçaient de vaincre les réticences des officiels de l'O.N.U., de très nombreux anciens combattants se massaient, le 14 janvier, devant le palais de justice de Tunis, où devait être jugé Mastouri, président de la Ligue des anciens combattants tunisiens, coupable d'avoir tenu une réunion sans autorisation. Un service d'ordre important stationnait devant le palais, et brusquement, les agents ouvrirent le feu. On releva 35 blessés.

Pendant ce temps, à Paris, certains « conseillers » du gouvernement démissionnaire pressaient M. Maurice Schumann d'adresser au Résident de nouvelles instructions draconiennes. S'y conformant, M. de Hautecloque se rendit, le matin du 15 janvier, au palais de Hammam-Lif pour enjoindre catégoriquement au Bey de révoquer son ministère. Ses représentations étaient reprises dans une lettre très sévère — dictée par le Quai d'Orsay — qu'il remit au souverain. Le Bey ne répondit pas.

Les pont étaient coupés, le Résident allait appliquer à la lettre les instructions reçues de Paris lui enjoignant de « faire des exemples ».

Déjà, des femmes du Néo-Destour de Tunis, qui rendaient visite à une section de Béjà, étaient arrêtées sans motif et emmenées à Bizerte pour être jugées. D'autres arrestations étaient opérées chez des destouriens de Béjà. Le lendemain, tous passaient devant le tribunal de Bizerte, jugeant en flagrant délit, qui les acquittait. Mais, pendant ce temps, devant le palais de justice, une manifestation s'était formée. Le service d'ordre tira : 3 morts, 130 blessés.

Le 10 janvier, le congrès du Néo-Destour, prévu pour le lendemain, a été reporté au 18. Mesure normale : les responsables désirent attendre l'arrivée du nouveau Résident pour fixer leur conduite,

Dès le 16, le congrès est interdit et 150 personnes sont arrêtées à titre préventif. Mais le congrès eut tout de même lieu, sous la présidence de M. Hedi Chakes, arrêté le surlendemain.

En même temps, des forces considérables encerclent le palais beylical d'Hamman-Lif qui est totalement isolé. Tunis est pratiquement assiégée.

... A trois heures du matin, les principaux dirigeants du Néo-Destour et du parti communiste sont arrêtés et emmenés en avion vers une destination inconnue. Cependant, aux portes de Tunis, on arrête les délégués destouriens venus pour le congrès, au fur et à mesure de leur arrivée. Dans la journée, il est impossible d'approcher du palais beylical. Des half-tracks patrouillent dans Tunis et ouvrent le feu sur la foule à Bab Menara. On relèvera plusieurs morts et blessés.

Désormais, les manifestations vont se succéder, chaque fois durement réprimées, aussitôt reformées. L'exaspération augmente au fur et à mesure que croît le nombre des morts et des blessés. La foule tunisienne jusqu'ici passive, riposte à coups de pavés... Tunis, Mateur, Bizerte, Ferryville, Sousse, Sfax, Kairouan, sont, tour à tour, le théâtre d'événements sanglants.

P.-M. DESSINGES (Observateur du 24 janvier 1952)

Pour sortir de l'impasse

Première évidence : nous sommes dans une impasse.

Deuxième évidence : il faut sortir de l'impasse.

Troisième évidence : quand on n'est pas Jean Valjean, comment sort-on d'une impasse ? En faisant demi-tour. On s'est trompé.

Et le prestige ?

Les vies humaines et la paix publique sont préférables au prestige quand il couvre une vanité détestable ou le fond d'une culpabilité sans aveu.

Attention au mensonge du prestige ! Il n'y a rien de tel pour provoquer et perpétuer les sottises.

Quatrième évidence : la France jouit d'un prestige qui n'a pas besoin pour briller du regain d'une victoire militaire ou policière sur le peuple tunisien.

Maintenant, puisqu'il est certain que nous sommes dans une impasse, qu'il est non moins certain que nous devons en sortir, qu'il est encore plus certain que pour en sortir il nous faille faire demi-tour, comment concevoir et exécuter ce demi-tour ?

Pour sortir de l'impasse, il est nécessaire de définir ce qu'il ne faut pas faire, et ensuite ce qu'il faut faire.

D'abord, ce qu'il ne faut pas faire.

Il ne faut pas exiger le rappel des Ministres Tunisiens qui sont à Paris. Il n'est pas sûr qu'ils obéiraient. Il est à présumer qu'en cas de refus de leur part, le Gouvernement français ne se prêterait pas à leur expulsion ou à leur incarcération. Donc, ils sont à Paris, qu'ils y restent. Leur retour forcé aggraverait la situation interne de la Tunisie.

Il ne faut pas exiger le changement du ministère Chenik, ni par démissions individuelles ou collectives, ni par ordre du Bey. Le départ forcé des ministres du Gouvernement tunisien compliquerait la situation en rendant impossible à leurs remplaçants d'exercer leurs fonctions. Le peuple tunisien n'accepterait pas facilement cette substitution de personnes et l'agitation publique risquerait d'empirer.

Il n'est pas à penser non plus, que le Bey puisse céder à l'invitation de « remercier », au sens domestique du mot, des collaborateurs qui agissent sous son inspiration ou en étroite union avec lui.

Il n'est pas à penser davantage que sur le refus du Bey de renvoyer ses ministres, le Gouvernement français se sente le goût de déposer le souverain. C'est alors qu'il serait difficile de parler de co-souveraineté, car, le Bey déposé par la France nous fournirait la preuve qu'il n'existe en Tunisie qu'une souveraineté, la souveraineté française.

Du coup, nous donnerions en plein, de la tête, contre le fond de l'impasse, au risque de nous y assommer, ce qui n'est pas manière d'en sortir.

Maintenant, ce qu'il faut faire.

Tout de suite, pour éviter toute nouvelle manifestation publique, toute rencontre de patriotes tunisiens et de gendarmes ou soldats, il faut que le ministre des Affaires Etrangères invite au Quai d'Orsay les ministres tunisiens qui sont à Paris.

Il faut que cette invitation rapide ait pour but de leur déclarer que la France ne méconnaît pas et même qu'elle veut n'avoir jamais méconnu la souveraineté tunisienne. Cette goutte d'eau froide calmera tous les bouillonnements. C'est facile puisque l'accord était déjà dans les esprits.

... Et l'O.N.U. ?

Voilà où le bât blesse nos ministres français. Si les ministres français avaient été plus pressés de s'occuper de la Tunisie, il n'y aurait pas eu de recours à l'O.N.U.

... Pour éviter aux « éloignés » d'avoir à reprendre une attitude combative dont tout le pays pourrait souffrir, il faudrait les mettre devant le fait accompli.

Le fait accompli des négociations reprises, le fait accompli de la souveraineté beylicale reconnue et proclamée, le fait accompli de la mise en train des réformes démocratiques, le fait accompli de la gratitude tunisienne devant la manifestation de l'amitié française.

André DURAN-ANGLIVIEL (*Le Petit-Matin*, Tunis, 23 janvier 1952)

Autre note française

Les troubles semblent avoir cessé en Tunisie. Au cours des dernières quarante-huit heures ne se sont produits que de rares actes de sabotage ou de violence individuelle, peut-être aussi quelques brigandages. C'est le cortège inévitable de toute effervescence politique.

Le Gouvernement français a cru devoir diriger sur la Tunisie, en toute hâte, des gardes mobiles et des détachements de l'armée. S'il ne s'agit que de la protection des vies et des biens de tous — premier devoir d'un gouvernement — cette concentration de troupes peut se justifier. Mais à la condition expresse que toute répression politique soit formellement exclue et que le Gouvernement veille à ce que ses instructions soient exécutées à la lettre.

Sinon, l'initiative gouvernementale pour la reprise du dialogue franco-tunisien risque d'être vouée à l'échec. Et cette fois, l'échec serait irrémédiable.

En ce qui concerne cette initiative nous sommes malheureusement dans l'incertitude. Samedi dernier, le Gouvernement a adressé au Résident général une note que celui-ci doit remettre au Bey. D'après les informations des journaux, elle a été décidée au cours du conseil des ministres de vendredi matin. Vendredi, dans la soirée, un conseil restreint a, une fois de plus, examiné l'ensemble du problème. Le texte définitif de la nouvelle note a été rédigé par MM. Robert Schuman et Maurice Schumann, en accord avec le Président du Conseil.

On ne connaît pas les termes exacts de ce document. Il n'est pas encore rendu public. Cependant, les journaux de samedi soir et la Radio nationale laissent entendre que la reprise des négociations est soumise à une condition préalable : le retrait de la plainte tunisienne auprès de l'O.N.U.

Ensuite est venue une autre précision, toujours officieuse. Le Gouvernement français exige le rappel de Paris des deux ministres tunisiens qui ont déposé la plainte et qui sont intervenus auprès des délégués des Etats arabes et asiatiques à l'O.N.U.

Ne se rend-on pas compte, dans les milieux gouvernementaux, que ces informations incomplètes et prématurées sont de nature à créer de nouveaux « malentendus » ? Si elles sont voulues, c'est de la très mauvaise politique. Si elles sont « fortuites », le Gouvernement se doit d'en rechercher l'origine et de prendre des sanctions contre les coupables.

Quant à la « condition préalable » telle qu'elle est divulguée, on me permettra de m'étonner de l'importance que le Gouvernement semble lui accorder...

Il va de soi que si le dialogue franco-tunisien reprend, la plainte « tombera » d'elle-même et que les Tunisiens l'annuleront. Il va de soi aussi que dans ces conditions, la présence à Paris des ministres tunisiens n'aura plus de sens même aux yeux de leurs compatriotes.

Mais croit-on vraiment que le retrait « exigé » pourrait changer le climat créé à l'O.N.U. par les événements sanglants de Tunisie ? Croit-on sérieusement que le « retrait » obtenu ainsi modifierait l'état d'esprit des délégués de certains Etats ?

Ne pense-t-on pas que le seul moyen de mettre fin à la campagne antifrançaise qui se fait jour dans les couloirs du palais de Chaillot, c'est de montrer qu'en plein accord avec le Bey et ses ministres, les négociations franco-tunisiennes ont recommencé dans un climat de confiance, sur une base de compréhension mutuelle, sans aucune contrainte ?

Je me refuse à croire que la « condition préalable » soit posée ultimativement au nom du PRESTIGE de la France. Pour ma part, j'ai une autre conception du prestige national. Une grande puissance comme

la France doit être au-dessus des considérations de cet ordre. Son prestige ne peut pas dépendre des actes des autres. Il est la consécration de son action propre.

La reprise du dialogue franco-tunisien, le retrait des mesures exceptionnelles et le rappel des troupes, le calme revenu, voilà ce qui grandirait la France aux yeux de l'O.N.U. beaucoup plus que le retrait de la plainte ou le rappel des deux ministres tunisiens.

Oreste ROSENFELD, dans le Populaire de Paris du 28 janvier 1952.

La vraie fermeté

Il faut de la fermeté dans les desseins de conciliation qui sont les nôtres. Il faut souvent plus de fermeté pour concilier que pour refuser et pour ne rien faire.

Si cependant certains esprits se laissaient attirer par une sorte de nostalgie du passé, des temps où l'on pensait que toutes ces questions étaient moins importantes qu'elles ne le paraissent aujourd'hui, où il y avait peut-être un complexe de supériorité d'un côté, un complexe d'infériorité de l'autre et où toutes les questions paraissaient se ramener à la force et au prestige, je dirais que si l'on en éprouve le regret — et je ne discute pas le fond — ce regret est inutile, car ce temps est révolu. Si nous étions incapables de chercher les formules nouvelles qu'exige l'évolution nécessaire des temps, si nous nous révélions incapables de concevoir cette évolution, là serait la véritable faiblesse que l'histoire n'excuserait pas.

Edgar FAURE, Président du Conseil
à l'Assemblée nationale, 22 janvier 1952.

La Ligue reçoit l'O.N.U.

Mesdames, Messieurs les Délégués à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (1),

Au nom de la Ligue Française des Droits de l'Homme et de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, dont j'ai l'honneur d'être le Président ;

Au nom des Présidents, ici présents, des Ligues espagnole (en exil) et italienne des Droits de l'Homme ;

Je vous souhaite une cordiale bienvenue et je vous remercie d'avoir répondu, en grand nombre, à notre amicale invitation.

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les sentiments particuliers qui nous animent à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, héritière de la Société des Nations : ce sont ceux, bien affectueux, d'une aïeule pour sa petite-fille, car notre Ligue française des Droits de l'Homme peut revendiquer la maternité de la Société des Nations.

Pour sortir du chaos et de la guerre, les Nations, comme les individus, doivent s'organiser, former une société, une république humaine fondée sur la raison et la reconnaissance des droits naturels des individus et des peuples : liberté, égalité, ayant comme but et conséquence la fraternité, la république universelle et la paix.

(1) Allocution du Dr Sicard de Plauzoles aux délégués à l'O.N.U. reçus à l'Institut Alfred-Fournier par la Ligue et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme en présence des membres du Comité Central, des représentants de la Ligue espagnole, de la Ligue hongroise et de la Ligue italienne.

Les philosophes français du XVIII^e siècle, puis nos Constituants de 1789, ont eu la gloire d'établir les principes nouveaux du monde moderne, — d'abord en formulant et proclamant notre immortelle Déclaration des Droits de 1789.

Puis à l'Assemblée Constituante, le 18 mai 1790, Volney scella la première pierre de la Société des Nations :

« Aujourd'hui, disait-il, vous allez délibérer pour l'Univers ; vous allez, j'ose le dire, convoquer l'Assemblée des Nations », et il présenta ce projet de décret :

L'Assemblée déclare « solennellement » :

« 1. Qu'elle regarde l'universalité du genre humain comme ne formant qu'une seule et même société, dont l'objet est la paix et le bonheur de tous et de chacun de ses membres ;

« 2. Que, dans cette grande société générale, les peuples et les Etats, considérés comme individus, jouissent des mêmes droits naturels et sont soumis aux mêmes règles de justice que les individus des sociétés particulières et secondaires ;

« 3. Que, par conséquent, nul peuple n'a le droit d'envahir la propriété d'un autre peuple, ni de le priver de sa liberté et de ses avantages naturels ;

« 4. Que toute guerre entreprise par un autre motif et pour un autre objet que la défense d'un droit juste est un acte d'oppression qu'il importe à toute la grande société de réprimer, parce que l'invasion d'un Etat par un autre Etat tend à menacer la liberté et la sûreté de tous.

« Par ces motifs, l'Assemblée nationale a décrété et décrète comme article de la Constitution française :

« Que la Nation française s'interdit, de ce moment, d'entreprendre aucune guerre tendant à accroître son territoire actuel. »

Et, le 22 mai, la Constitution prit ce décret célèbre : « que la Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Le 13 avril 1793, Danton fit voter encore par la Convention un autre décret où elle déclarait, au nom du peuple français, « qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances ».

Le préambule de notre actuelle Constitution du 28 septembre 1946 stipule enfin :

« La République Française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix. »

N'est-ce pas là, Mesdames, Messieurs, le programme dont l'O.N.U. a mission de poursuivre la réalisation ?



Au cours de la première guerre mondiale, dès 1916, notre Ligue, prévoyante, formulait le plan d'une Société des Nations capable d'organiser et d'assurer une paix, juste et durable, fondée sur le droit.

Vous comprenez pourquoi et dans quels sentiments de fierté et de confiance nous fondons aujourd'hui nos espoirs sur l'Organisation des Nations Unies, dont vous êtes les représentants. Vous avez déjà répondu à notre attente lorsque votre Assemblée générale, réunie le 10 décembre 1948, dans notre Paris, a approuvé et proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratifiant et glorifiant ainsi l'œuvre de notre Révolution :

« ...Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix du monde. »

Cela pourtant ne suffit pas ; les droits proclamés doivent être réalisés.

C'est à l'application de ces droits, dans tous les pays, qu'il faut arriver maintenant par la conclusion d'un pacte liant tous les Etats, et l'institution d'une juridiction suprême pourvue de moyens efficaces de sanction.

Car c'est le respect, et la réalisation des Droits de l'Homme qui sont les conditions nécessaires de l'établissement et du maintien de la paix dans le monde.

Pour obtenir ce résultat, il faut encore faire connaître et faire comprendre par tous les hommes, dans tous les pays, les principes énoncés dans la Déclaration.

Cette éducation nécessaire, nous l'avons commencée dans notre pays ; il faut la poursuivre inlassablement, et nous comptons sur l'UNESCO pour l'élargir et l'étendre à toutes les Nations.

Nous sommes assurés par avance, Mesdames et Messieurs les représentants de l'O.N.U., que vous entendrez nos vœux et que vous répondrez à nos espérances :

Pour la Paix, la Liberté et l'allègement de la peine des hommes.

D^r SICARD DE PLAUZOLES.



Mercredi dernier, notre Ligue, associée à la Fédération internationale des Droits de l'Homme, offrait une réception intime en l'honneur de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Y assistaient, avec les membres de notre Comité, Mme Luigi Campolongo, présidente d'honneur de la Ligue italienne ; M. Ballester y Gonzalvo, président de la Ligue espagnole, l'un et l'autre vice-présidents de la Fédération des Droits de l'Homme ; M. le Président du Gouvernement républicain d'Espagne et M. le Président du Gouvernement basque en exil. M. Trygve-Lie, secrétaire général de l'O.N.U., et M. Torrès-Bodet, directeur général de l'U.N.E.S.C.O., avaient dû s'excuser, mais beaucoup de délégués, depuis la Grande-Bretagne jusqu'à l'Inde, avaient répondu à notre invitation.

En les remerciant, le Président de la Ligue française, qui est aussi le Président de la Fédération internationale, n'a pas manqué de leur apprendre qu'entre nos Ligues et l'O.N.U., il y a plus qu'une affinité de sentiments, de vrais liens de parenté. C'est la Ligue française des Droits de l'Homme qui, dès 1916, c'est-à-dire en pleine guerre et bien des mois avant le président Wilson, a défini les principes fondamentaux de la Société des Nations, dont l'O.N.U. est l'héritière. Voilà qui nous autorise à lui soumettre nos suggestions.

Nous avons applaudi à sa constitution. Sa Charte, animée de l'esprit qui dressait partout les hommes libres contre l'oppression hitlérienne et fasciste, énonce, en matière d'organisation internationale les grandes idées qui ont toujours été les nôtres. Elle donne à l'O.N.U., comme tâche essentielle, le maintien et l'affermissement de la paix par la coopération confiante entre tous ses membres. Nos Ligues souhaiteraient que cette règle généreuse, coopération de tous, cordialité entre tous, dont les mauvaises langues prétendent que l'O.N.U. l'oublie quelquefois, redevint sa loi permanente.

Nous avons célébré comme un progrès de la morale universelle la Déclaration internationale des Droits de l'Homme, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale de l'O.N.U. Nous souhaiterions qu'après trois ans elle entrât enfin en application : la définition des Droits de l'Homme, la reconnaissance officielle des Droits de l'Homme, sont belles, le respect des Droits de l'Homme serait plus beau encore.

Nous avons remis à nos hôtes les résolutions où le Congrès national de la Ligue, le Comité central de la Ligue ont inscrit et précisé ces vœux. Nous y avons joint la motion où, face au réveil alarmant du nazisme, nous avons défini notre conception d'une Allemagne unie, mais totalement désarmée sous la garantie collective des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. et sous le contrôle de l'O.N.U.

Nous avons, sur tous ces problèmes, le sentiment de traduire les aspirations de l'ensemble des Français. Convaincus que les aspirations des autres peuples sont les mêmes, nous avons demandé à nos hôtes, qui n'ont pas dit non, de leur apporter un appui qui pourrait être tout-puissant.

(Chronique radiodiffusée de la Ligue, 19 janvier 1952.)

Remerciements

Le Président, le Secrétaire Général, le Comité Central et le personnel de la Ligue, profondément touchés des vœux qu'ils ont reçus à l'occasion du Nouvel An, en remercient affectueusement leurs auteurs.

Ils souhaitent à tous les ligueurs une année heureuse — à la Ligue elle-même un développement (qui d'ailleurs s'annonce), une autorité (qui d'ailleurs s'accroît) et un succès dans ses démarches, qui marquent en 1952 un progrès décisif de la justice et de la paix.

Pour la libération des objecteurs de conscience

A maintes reprises déjà, dans le passé, la Ligue des Droits de l'Homme, qui ne s'associe pas à la doctrine de l'objection de conscience, mais qui respecte toute conviction sincère, a pris la défense d'objecteurs de conscience.

A l'heure actuelle, une quarantaine de jeunes hommes sont en prison, pour des motifs de conscience. La plupart d'entre eux sont des « Témoins de Jéhovah ».

La situation faite à ces jeunes gens révolte le bon sens et est contraire à tous les fondements de notre Droit. S'ils persistent à être fidèles à leur conscience et à leurs convictions religieuses, ils seront condamnés à répétition, toujours (quant au fond) pour le même motif, et cela jusqu'à l'âge de 50 ans.

De nombreux pays étrangers et parmi ceux-ci le Canada, l'Angleterre, les Etats-Unis, ont institué depuis longtemps un Service civil de remplacement, qui donne la possibilité aux objecteurs de conscience de servir leur pays par les voies et moyens de la non-violence.

La Ligue des Droits de l'Homme demande instamment au Parlement de mettre d'urgence en discussion le projet de loi déposé le 1^{er} décembre 1949 sur le Bureau de l'Assemblée nationale par des députés appartenant à des partis divers (projet de loi n° 8.568).

Mais, en attendant la promulgation de ce texte, il importe de faire cesser sans délai, dans le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, une injustice révoltante, et de mettre fin à une situation foncièrement contraire à ses traditions les plus nobles.

La Ligue des Droits de l'Homme demande donc instamment au Gouvernement de faire libérer, par une mesure spéciale de suspension de peine, les objecteurs de conscience actuellement emprisonnés, et de donner aux autorités militaires les instructions nécessaires pour qu'ils ne soient pas convoqués à nouveau avant qu'aient été fixées les modalités du Service civil de remplacement.

(3 décembre 1951.)

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1952

aura lieu à Paris au milieu de Juillet

ORDRE DU JOUR

Le Secrétariat général rappelle aux Sections qu'aux termes de l'article 32 des Statuts généraux, « l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central... Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois au moins avant la date du Congrès ». En conséquence, les Sections sont invitées à faire parvenir leurs propositions au Secrétariat général pour le *15 mars au plus tard*.

Elles ne peuvent proposer qu'une seule question générale.

A la demande de plusieurs Sections, et à titre de pure information, le Bureau de la Ligue a décidé de faire connaître aux Sections les propositions dont il est déjà saisi :

1. *L'application des Droits de l'Homme dans les pays de l'Union française.*
2. *Le droit à l'information.*
3. *L'institution d'un Gouvernement mondial.*
4. *La Radiodiffusion et son rôle en démocratie.*
5. *Les problèmes de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc).*
6. *La condition des réfugiés politiques.*
7. *Droits et devoirs du citoyen dans un Etat démocratique.*
8. *Les conflits d'Extrême-Orient et leur solution pacifique.*
9. *Le réveil des forces fascistes (France, Italie, Allemagne, Grèce, Espagne).*
10. *L'Union française dans la Constitution et dans la réalité.*

Renouvellement du Comité Central

L'article 6 des Statuts généraux dit que « les candidatures présentées pour le renouvellement annuel doivent parvenir au Comité Central quatre mois au moins avant la date de l'élection ». Les Sections doivent donc faire parvenir leurs propositions de candidatures au Secrétariat pour le *15 mars au plus tard*.

En ce qui concerne les membres non-résidants, les sièges à pourvoir en 1952 sont au nombre de trois, correspondant aux circonscriptions suivantes :

GROUPE I : (Nord, Pas-de-Calais, Somme). — Sièges tenu par M. André Bernard.

GROUPE II : (Aisne, Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Belfort, Haute-Marne, Haut-Rhin, Haute-Saône, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges). — Sièges tenu par M. Georges Cerf.

GROUPE III : (Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Morbihan, Oise, Orne, Seine-Inférieure). — Sièges tenu par M. Rébillon.

Lectures du Liqueur

— M. Joël Thézard, ancien président de la Section de Niort, publie, aux Editions Artes-Tuæ (Niort), une nouvelle édition de son excellent petit livre, *le Dessin par le Dessin*, en vingt leçons. On y trouvera le guide le plus clair, illustré de croquis démonstratifs, dont le mieux réussi (et le plus sympathique) est le portrait de l'auteur par l'auteur.

— Notre collègue, M. Constant, président de la Section de Montpellier, nous demande de recommander aux liqueurs une étude de M. Delpuech sur le Calvaire de Jean-Jacques-Louis Durand, premier maire élu de Montpellier (chez l'auteur, à Villeneuve-lès-Maguelonne). Bien qu'il ne soit pas d'usage aux Cahiers de rendre compte d'ouvrages non reçus, nous

dirons *exceptionnellement* que Durand a été guillotiné sous la Terreur pour fédéralisme et entente avec l'émigration. *Était-il coupable ou victime de haines familiales ?* L'auteur incline à ce dernier parti, et il évoque avec beaucoup de charme, paraît-il, le Montpellier de ce temps-là.

— La place nous manque en ce Cahier pour rendre compte de deux ouvrages d'un intérêt capital, le *Breviaire de la Haine (le III^e Reich et les Juifs)* publié chez Calmann-Lévy par M. Léon Pollakov, et *Les Constitutions européennes de notre collègue et ami*, le professeur B. Mirkine-Guetzévich (2 volumes, aux Presses Universitaires de France). Nous contentant de les signaler aujourd'hui, nous leur donnerons dans le prochain Cahier une place digne de leur mérite.

Dernière heure

Le Comité Central, dans sa séance du 4 février, a pris les deux résolutions suivantes (la première à l'unanimité des membres présents, la seconde à l'unanimité, avec l'abstention de M. Grumbach) :

Avant la Conférence de Lisbonne

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 4 février 1952,

Rappelant que les inquiétudes provoquées en France, par les projets de réarmement allemand, même sous le couvert d'une armée dite européenne, ont amené la Ligue à se prononcer trois fois (12 février, 22 juillet et 19 novembre 1951) contre tout réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit ;

Considérant que ces inquiétudes, justifiées par le réveil du militarisme en Allemagne, s'aggravent par l'audace croissante des exigences du Gouvernement de Bonn ;

Considérant que des décisions de la plus grave conséquence doivent être prises, dans le courant de ce mois, à la conférence de Lisbonne sur l'organisation de la défense européenne ;

Attend dans le débat parlementaire qui devra s'ouvrir avant cette conférence :

— Du Gouvernement, qu'il apporte toutes les clartés indispensables sur les conditions dans lesquelles se pose aujourd'hui le problème allemand et sur son attitude au regard de ce problème ;

— De l'Assemblée, qu'elle trace au Gouvernement, dans un ordre du jour explicite et précis, la politique à suivre pour garantir à la France la sécurité dans la paix sans faire naître à ses frontières une nouvelle menace allemande et sans l'exposer à être entraînée dans une guerre pour des revendications allemandes.

La Ligue des Droits de l'Homme compte que l'Assemblée, consciente de sa responsabilité envers la nation qui n'oublie pas ce qu'elle a souffert, n'acceptera pas d'être mise devant un fait accompli.

Après les incidents du Cap Bon

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 4 février 1952, approuve l'ordre du jour pris par son Bureau le 24 janvier, sur les événements de Tunisie.

Il regrette que les déclarations apaisantes du président du Conseil à la tribune de l'Assemblée Nationale, n'aient pas encore été suivies d'effet ; que la reprise des négociations entre les deux gouvernements ait été entravée, de part et d'autre, par des considérations de prestige ; enfin que le déploiement d'un puissant appareil militaire ait donné à une opération de police l'apparence d'une véritable expédition.

C'est ainsi qu'ont pu se produire les excès commis dans la zone du Cap Bon.

Le Comité Central estime que si les armes cachées (peu nombreuses suivant le décompte officiel) devaient être recherchées et les auteurs d'attentats appréhendés pour être traduits en justice, rien ne saurait excuser la sauvagerie des représailles auxquelles s'est livrée la Légion étrangère.

La Ligue des Droits de l'Homme s'alarme des répercussions désastreuses de cette affaire sur la sensibilité tunisienne, sur l'opinion étrangère et à P. O. N. U.

Elle se demande si le commandement militaire avait reçu les instructions nécessaires et pris les dispositions indispensables pour éviter de telles violences.

Elle ne peut comprendre par quelle aberration dite « de ratissage » ou « de nettoyage » a été confiée à un corps où figurerait une majorité d'Allemands, anciens soldats de Rommel en Tunisie.

Elle réclame sur tous ces faits une enquête entourée des plus sérieuses garanties d'impartialité, et les sanctions qui s'imposent contre tous les responsables à tous les degrés de la hiérarchie.

Elle attend du Gouvernement et du Parlement, avec le désaveu formel de pratiques indignes de notre pays, la recherche nécessaire d'un accord avec le Bey et ses ministres et l'abandon d'une politique de force qui, loin de régler dans l'intérêt des deux peuples le différend tunisien, risquerait d'entraîner la France dans une autre guerre d'Indochine.

NOTRE PRÉSIDENT

Je connais une maison en fête : c'est l'Institut Alfred-Fournier, qui célèbre le quatre-vingtième anniversaire de son directeur, le D^r Sicard de Plauzoles.

Le D^r Sicard de Plauzoles n'est pas seulement le fondateur, l'administrateur et l'animateur de ce centre réputé de recherches médicales, le spécialiste reconnu des problèmes d'hygiène sociale, qu'il a longtemps exposés au Collège des Sciences sociales, en Sorbonne et à la Faculté de médecine. Il est aussi, depuis cinq ans, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme autour de laquelle s'est groupée, également sous sa présidence, la Fédération internationale des Droits de l'Homme : c'est toute la Ligue, ce sont toutes les Ligues, qui se joignent ici à l'hommage que ses pairs, ses élèves, ses assistants, lui rendent.

Il y aura, dans quelques semaines, cinquante-quatre ans que le jeune docteur Sicard de Plauzoles apportait son adhésion à la Ligue qui allait naître. C'était alors la dure bataille des premiers mois de l'affaire Dreyfus, heures sombres où le fanatisme et la peur gouvernaient un pays affolé et trompé, où la rue et le prétoire retentissaient de cris de mort, où le mensonge et la haine suspendaient leurs menaces sur les combattants de la Vérité et de la Justice, qui n'étaient encore qu'une poignée. Le docteur Sicard de Plauzoles en était.

Il avait de qui tenir. Fils du doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, l'exemple de son père, l'enseignement de ses maîtres, avaient ancré en lui le besoin de la vérité. La passion de la justice, elle lui venait de sa lignée cévenole, de ces huguenots traqués, prosélytes de l'idéal, inflexibles comme le roc de leurs montagnes. Ceux qui l'ont vu et entendu, dans la houle des meetings, aux côtés des Trarieux, des Pressensé, des Pierre Quillard, ont encore dans l'oreille le son scandé de cette voix chaude, après dans l'indignation générale, catégorique dans l'entraînement à l'action. A lui aussi s'appliquait la parole biblique, invoquée par Jaurès pour définir Pressensé : « Si c'est oui dis oui, et si c'est non dis non »

Tel il est resté, à travers tant d'autres combats. Tel il est, à notre tête. Tel il est apparu en 1947, au premier congrès de la Ligue après la Libération. Bien que présent depuis le début à tous les congrès, sa modestie le retenait souvent d'y prendre la parole. La plupart des ligueurs ne le connaissaient que de nom. A peine avait-il entamé son premier rapport présidentiel, que les délégués étaient conquis : ils retrouvaient l'accent qui, de Trarieux à Victor Basch et à Langevin, avait été celui de leurs guides, et l'âme même de la Ligue.

J'ai sous les yeux le programme qu'il s'est tracé en acceptant la présidence : attachement aux principes de la Révolution de 1789; fidélité à la tradition qui exige l'indépendance absolue à l'égard de tous les gouvernements et de tous les partis; secours apporté « toujours et partout » au droit, à la justice et à la liberté « quelle que soit la victime, quel que soit l'oppressé »; poursuite de la justice individuelle, de la justice sociale, de la justice internationale, et sauvegarde de la paix. Par-dessus tout, parce que c'est la condition de tout, refaire « l'éducation morale et civique de nos contemporains » et défendre « envers et contre tous la vérité, sans que jamais la crainte puisse nous faire hésiter ».

Ce programme, point par point, est la règle de son action présidentielle comme il a été, depuis l'origine, la règle de sa vie civique. Quel enseignement que cette constance envers soi-même, et quelle victoire sur les fictions de l'état civil !

Un savant estimé, qui est aussi un journaliste de talent, écrivait ces jours-ci : « On comprendra qu'à mon âge je ne me sente pas disposé à me lancer dans de nouveaux combats ». Non, non, il n'y a pas d'âge pour la défense de la vérité et de la justice. Accepter d'un cœur inlassable les nouveaux combats qui s'offrent sans cesse, c'est conserver une jeunesse que bien des jeunes envieraient.

Chronique radiodiffusée de la Ligue, 12 janvier 1952.